

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SEINE-EURE**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 26 novembre 2020
PROCES VERBAL**

Date de convocation : vendredi 20 novembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de conseillers présents : 85
Nombre de conseillers votants : 88

TITULAIRES PRÉSENTS :

Bernard LEROY - Jacky BIDAULT - Nathalie BREEMEERSCH - René DUFOUR - Richard JACQUET - Marc-Antoine JAMET - Florence LAMBERT - Janick LEGER - Jean-Marc MOGLIA - José PIRES - François-Xavier PRIOLLAUD - Anne TERLEZ - Jérémy THIREZ - Gaëtan BAZIRE - Véronique BREGEON - Philippe BRUN - Jean-Philippe BRUN - Jean-Pierre CABOURDIN - François CHARLIER - Patrick COLLET - Jean-Jacques COQUELET - Jean-Claude COURANT - Didier DAGOMET - Maryline DESLANDES - Rachida DORDAIN - Jean-Pierre DUVERE - Gildas FORT - Pierrick GILLES - Baptiste GODEFROY - Daniel JUBERT - Nicole LABICHE - Eric LARDEUR - Nadine LEFEBVRE - Marie-Joëlle LENFANT - Arnaud LEVITRE - Georgio LOISEAU - Serge MARAIS - Patrick MAUGARS - Pierre MAZURIER - Albert NANIYOUULA - Diego ORTEGA - Hafidah OUADAH - Marie-Dominique PERCHET - Hervé PICARD - Caroline ROUZEE - Laetitia SANCHEZ - Charles SAVY - Annick VAUQUELIN - François VIGOR - Hubert ZOUTU - Frédéric ALLOT - Franck BAUMANN - Joris BENIER - Philippe BODINEAU - Liliane BOURGEOIS - Sandrine CALVARIO - Alexandrine CARRIE - Christophe CHAMBON - Philippe COLLAS - Anne-Sophie DE BESSES - Jean-Michel DERREY - Michel DRUAIS - Jean-Luc FLAMBARD - Hervé GAMBLIN - Jacky GOY - Didier GUERINOT - Odile HANTZ - Eric JUHEL - Sylvie LANGEARD - Joël LE DIGABEL - Yann LE FUR - Amélie LEBDAOUI - Jacques LECERF - Jean-Marie LEJEUNE - Marie-Claude MARIEN - Dominique MEDAERTS - Ousmane N'DIAYE - Denis NOEL - Fanny PAPI - David POLLET - Nicolas QUENNEVILLE - Jean-Marc RIVOAL - Stéphanie ROUSSELIN - Dominique SIMON - Alain THIERRY.

POUVOIRS :

Madame DUVALLET à Monsieur JAMET, Madame GODNAIR à Madame TERLEZ, Madame LAFFILLE à Monsieur FLAMBARD.

TITULAIRE ABSENT EXCUSÉ :

Daniel BAYART.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Régis PETIT - Sid-Ahmed SIRAT - Mathieu TRAISNEL - Vinciane MASURE - Philippe CROU - Hervé NEVEU - Vincent VORANGER

Secrétaire : Baptiste GODEFROY

Monsieur LEROY ouvre la séance :
« Bonjour à toutes et à tous.

J'espère que vous allez tous bien et que la liaison est bonne. En effet, la crise sanitaire nous oblige, pour la première fois de notre histoire, de tenir un Conseil communautaire en « distanciel ». Nous sommes donc tous en télétravail ! Nous faisons – et nous ferons ! – tout ce qu'il est possible afin d'éviter un 3^e reconfinement qui serait un véritable désastre.

Nous voulons maintenir notre calendrier de réunions afin de voter le budget primitif 2021 dès le mois de décembre afin qu'il soit exécutoire dès le 1^{er} janvier 2021. Ce sera notre contribution au plan de relance de l'économie.

Le système de visioconférence mis en place ce soir permet de tenir des assemblées et des délibérations décisionnelles :

- *La liste des présent-e-s est consignée dans un rapport de présence.*
- *Nous votons avec le système de la « main levée » matérialisé par le pictogramme figurant en haut, à droite, sur votre tablette.*
- *La séance est enregistrée.*
- *Comme une séance est, par nature, publique, elle est retransmise sur YouTube et les journalistes qui nous font l'amitié de nous suivre sont connectés.*
- *En régie, les services communautaires prennent en compte les demandes de paroles et enregistrent les votes.*

J'ai reçu les pouvoirs de Marilyne GODNAIR pour Anne TERLEZ, de Catherine DUVALET pour Marc-Antoine JAMET et de Laurence LAFFILLE pour Jean-Luc FLAMBARD.

La séance de ce jour se déroulera en deux parties :

- *de 18 heures à 19 h 30, la séance sera essentiellement consacrée au débat d'orientations budgétaires.*
- *la séance sera suspendue de 19 h 30 à 20 h 00 pour que nous dinions rapidement ;*
- *puis, de 20 heures à 22 h 30, nous voterons les 39 délibérations inscrites à l'ordre du jour de ce Conseil ».*

2020-201 - INTERVENTIONS ECONOMIQUES - FINANCES LOCALES - INTERVENTION ECONOMIQUE EN FAVEUR DES ENTREPRISES - COMMERCE ET ARTISANAT - Aides directes complémentaires au dispositif IMPULSION RELANCE ET RESISTANCE - Signature d'une convention avec la Région Normandie - Autorisation

A l'issue de la présentation de cette délibération, Monsieur PRIOLLAUD se prononce « en faveur d'une aide dirigée vers les jeunes entreprises ; notamment celles qui n'entrent pas dans les critères habituels d'attribution.

Je pense que nous devons examiner toutes les demandes au cas-par-cas. J'ai l'exemple d'un institut de soins et de beauté qui devait ouvrir à Louviers le 2 novembre et qui, à cause du reconfinement, n'a pas pu accueillir de clientèle. Il faut donc faire du sur-mesure.

Sans oublier la problématique particulière rencontrée dans le secteur des bars et de la restauration ; fermés depuis le 29 octobre ! Pour certains d'entre eux, la moitié de l'année n'aura connu aucune activité. Nous devons donc réfléchir à l'orientation des aides.

Enfin, sur le numérique, il faudra tirer les enseignements du passé. L'agglomération devra accompagner les commerçants et artisans dans l'accès à l'économie numérique et faire en sorte qu'ils s'approprient des solutions dans la durée. Nous devons leur démontrer que des solutions numériques existent pour leur faciliter la vie. Les commerces et artisans devront prendre l'habitude d'utiliser de nouveaux outils » estime-t-il.

« En ce qui concerne les bars et restaurants, j'approuve à 200 % les propos tenus par François-Xavier PRIOLLAUD, indique Monsieur PICARD. Nous avons un bar, à Surtauville, qu'il faudra aider ; au risque qu'il ferme purement et simplement. Dans le cas présent, les murs étant propriété de la commune, nous nous apprêtons à perdre les loyers habituellement versés. Pour une commune comme la nôtre, ce n'est pas neutre » précise-t-il.

Monsieur JUBERT revient sur le dispositif RESISTANCE :

« Quelle est la part financée par l'agglomération ? Par la Région » ?

Monsieur LEROY précise que l'Agglo et la Région financeront ce dispositif respectivement à hauteur de 60 % et de 40 %.

Monsieur JUBERT poursuit :

« La solution proposée par La Poste ne fonctionne pas. Je trouve que le paiement de 27 000 € par an nécessite de faire un point d'ici un an sur la pertinence de poursuivre ce dispositif »...

« Cette solution a été préconisée par la Chambre des métiers et de l'artisanat, explique Monsieur LEROY. C'est bien la CMA qui a suggéré l'utilisation de ce dispositif qui a peut-être des imperfections, mais qui est utilisé par toutes les chambres de métiers de France. Et, en définitive, chacun sera libre de choisir le mode de distribution le mieux adapté à son activité », conclut-il.

Sur rapport de Monsieur JACQUET, **par 87 voix POUR et 1 ABSTENTION**, le Conseil communautaire :

- accepte de mettre en œuvre, dans le cadre de la délégation de la Région Normandie, un dispositif complémentaire aux fonds « Impulsion Relance Normandie » et « Impulsion Résistance » sur le territoire Seine-Eure. Ce dispositif sera pris en charge financièrement par la Communauté d'agglomération Seine-Eure et les communes concernées selon la déclinaison présentée ;
- adhère à la plateforme « Ma ville, mon shopping », gérée par La Poste pour un montant annuel de 0,26 € TTC par habitant et pour une durée de 3 ans ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec la Région Normandie une convention spécifique en matière d'aides économiques complémentaires permettant la mise en œuvre d'un fonds de soutien sanitaire, un fonds de soutien chèque numérique et un fonds de soutien d'urgence à destination des artisans et commerçants ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les pièces afférentes à ces mesures de soutien complémentaires ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec La Poste ainsi que les pièces afférentes à cette contractualisation et éventuels avenants à intervenir.

Ces mesures complémentaires se déclinent comme suit :

Aide à l'achat de matériel de protection

- Subvention forfaitaire de 300 € pour les commerces recevant du public. Il est nécessaire que les dépenses aient été réalisées entre le 17 mars et le 15 novembre. Les demandes d'aides sanitaires sont à effectuer avant le **31 décembre 2020**.

Un chèque numérique pour la mise en place une solution de vente à distance

- La Communauté d'agglomération Seine-Eure offre un chèque numérique d'une valeur de 300 € pour les commerçants souhaitant s'équiper d'une solution numérique de vente à distance. Pour les commerces fermés administrativement, ce chèque vient en complément de celui de 500 € proposé par l'État. Les demandes de chèques numériques sont à effectuer avant le 31 décembre 2020.

Accompagner les entreprises avec Impulsion Résistance Normandie

- La crise sanitaire ayant affecté un nombre important d'entreprises ne pouvant bénéficier des mesures mises en place dans le cadre du Fonds National de Solidarité, la Communauté d'agglomération Seine-Eure et la Région Normandie unissent leurs efforts pour soutenir celles et ceux qui sont exclus des dispositifs nationaux.

Ce dispositif appelé **IMPULSION RÉSISTANCE** propose des subventions forfaitaires de :

- 1 000 € pour les entreprises n'ayant pas de salarié,
- 2 000 € pour les entreprises ayant 1 salarié,
- 3 000 € pour les entreprises ayant 2 salariés,

- 4 000 € pour les entreprises ayant 3 salariés,
- et 5 000 € pour les entreprises ayant 4 salariés et plus.

Sont éligibles à ce fonds, les entreprises des secteurs de la culture, du tourisme, de l'évènementiel, du commerce de détail, de la coiffure, de l'esthétique, de l'artisanat d'art, de la restauration, de l'hôtellerie, des débits de boisson ayant perdu pendant les périodes de confinement (depuis le 16 mars dernier) plus de 30 % du chiffre d'affaires. Seront pris en compte les établissements (par numéro SIRET et non SIREN) et quelle que soit leur date de création (le Fonds National de Solidarité ne prend en compte que les entreprises de plus d'un an de création ayant subi une perte de chiffre d'affaires supérieure à 50 % et par numéro SIREN).

Les demandes sont à déposer sur le portail <https://nor-impulsion-relance.mgcloud.fr> entre le 23 novembre et 6 décembre 2020.

Maintien du fonds de soutien d'urgence

- Les entreprises artisanales et commerciales qui rencontrent des difficultés financières avérées risquant de mettre en péril leur activité peuvent obtenir une aide financée à 50% par la Communauté d'agglomération Seine-Eure et 50% par la commune. Les demandes de fonds de soutien d'urgence doivent être faites avant le **31 décembre 2020**.

Un soutien renforcé aux unions commerciales

- Les subventions de l'Agglo Seine-Eure aux associations de commerçants pour les frais d'animation et de communication passent de 60% à 80%, jusqu'au **31 décembre 2020**. Cette aide leur permettra de mettre en place des actions destinées à dynamiser le commerce (animation et communication, chèque vitrine, etc..).

La Communauté d'agglomération Seine-Eure souhaite également compléter ces mesures par la mise à disposition gratuite de la plate-forme « Ma Ville Mon Shopping ».

Cette plateforme de vente en ligne permet aux artisans et commerçants de continuer leur activité à distance, en proposant le *click & collect*, le *drive* ou la livraison à domicile. Elle est mise à disposition gratuitement grâce au partenariat de la Communauté d'agglomération Seine-Eure Seine, La Poste, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure et la Chambre de Commerce et d'industrie Portes de Normandie. Le coût annuel de l'adhésion à la plateforme, gérée par la Poste, pour la Communauté d'agglomération Seine-Eure est de 0.26 € TTC par habitant avec un engagement sur 3 ans.

2020-202 - CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES - FINANCES LOCALES - Versement aux communes membres de la Dotation de Solidarité Communautaire pour l'année 2020

Sur rapport de Monsieur LEJEUNE, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte les 4 critères servant à la répartition du montant de la DSC initiale définis ci-dessous ;
- ajoute au montant de la DSC initiale 2020 la prise en charge, par la communauté d'agglomération, de l'ensemble des éléments détaillés dans les dispositions spécifiques.

Les critères retenus par l'agglomération Seine Eure au titre de l'année 2020, sont les suivants :

- **Critère 1** : la population de chaque commune ;
- **Critère 2** : le potentiel financier par habitant pondéré par la population ;
- **Critère 3** : le revenu par habitant pondéré par la population ;
- **Critère 4** : l'effort fiscal pondéré par la population.

Dispositions spécifiques :

Il est donc également proposé au conseil communautaire d'ajouter aux montants de la DSC initiale

2020 (2 496 250 €) :

- La prise en charge, par l'Agglomération, à hauteur de 173 000 € du FPIC 2020 des communes-membres ;
 - Divers critères et compensations répertoriés et regroupés dans une colonne « Autres » :
- 1) Dotation, critère éducatif :
Acquigny, Alizay, Amfreville sur Iton, Andé, Herqueville, Igoville, Incarville, La Haye Malherbe, Le Manoir, le Vaudreuil, Lery, les Damps, Pinterville, Pitres, Pont de l'Arche, Poses, Saint Etienne du Vauvray, Saint Pierre du Vauvray, Surtauville, Terres de Bord.
Dans le cadre de l'étude relative à l'actualisation du schéma directeur de l'offre aquatique sur le territoire, des besoins d'harmonisation des usages scolaires et des conditions tarifaires sont apparues nécessaires pour permettre à l'Agglomération et ses communes de porter une politique ambitieuse en matière de soutien aux activités nautiques. L'objectif est de dépasser 80 % du savoir nager au sortir de CM2 pour tous les élèves du territoire. De plus, cette étude a mis en évidence la lourde charge structurelle de la piscine de Pont Saint-Pierre qui pèse sur les communes de Pitres et du Manoir en leur qualité de membre du SIDEAL (Syndicat Intercommunal De l'Ensemble Aquatique et Ludique). Il est donc proposé de valoriser la partie de la charge structurelle relative à l'accueil des scolaires de ces communes à travers un complément de dotation de solidarité.
 - 2) Compensation (décision du Président 20-316) :
Participation des communes au fonds de soutien et au fonds d'urgence réservés au commerce de proximité et déployés par l'EPCI comme dispositif complémentaire au fonds régional Impulsion Normandie Relance dans le cadre de la crise économique conséquence de la crise sanitaire COVID-19.
 - 3) Compensation (avenant au bail commercial des 4 soleils) :
La commune de Val de Reuil donne son accord pour que l'éventuelle taxe foncière due au titre de l'immeuble qu'elle ne pourra plus récupérer sur les sous-locataires au fur et à mesure des résiliations des contrats de sous-location, vienne en déduction du montant de la dotation de solidarité versée chaque année par la CASE à la commune de Val de Reuil.
 - 4) Compensation :
Les communes de Louviers et Val de Reuil ont souhaité mettre en place un dispositif spécifique d'accompagnement communal au commerce de proximité pour faire face à la crise. Les moyens déployés portés par l'agglomération, sont compensés sur leur dotation de solidarité respective à hauteur de 100%.
 - 5) Dotation :
La commune de Pont de l'Arche bénéficie d'une dotation exceptionnelle au titre de la régularisation d'une erreur constatée sur le transfert de charges de la petite enfance, lézant la commune sur les équilibres dudit transfert.
 - 6) Dotation, critère préservation de la biodiversité :
Commune de Porte de Seine : attribution, au titre de la préservation de l'œdicnème criard (espèce à forte valeur patrimoniale, typique des paysages agricoles français mais dont les effectifs sont incertains à l'échelle de la France et en déclin au niveau local sur des sites accueillant les densités les plus importantes) par le gel d'un terrain sur cette commune qui compense le terrain d'assiette de l'entreprise COPIREL de Criquebeuf sur Seine.

Synthèse Répartition DSC 2020

Rang	Commune	Taux de pénétration	25%	25%	25%	25%	e = (a+b+c+d)	f	g	h = (e+f+g)
		Classement croissant Montant DSC	a	b	c	d				
		critère 1 = Pop D	critère 2 = PotFin H	critère 3 = RevHa	critère 4 = EffFisc	DSC attribuable	Pacte fiscal		DSC Totale 2020	
							FPIC	Autres		
1	LOUVIERS	112 548	108 870	151 568	177 395	550 381		-75 303	475 078	
2	VAL-DE-REUIL	78 285	54 243	157 815	145 968	436 311		-87 069	349 242	
3	GAILLON	41 219	44 339	51 292	43 627	180 477	16 796		197 273	
4	LE VAL D'HAZEY	33 084	30 173	40 748	25 830	129 835	20 965		150 800	
5	PONT-DE-L'ARCHE	24 697	26 043	22 022	21 860	94 622	10 825	29 660	135 107	
6	VAUDREUIL	22 601	21 475	5 694	12 575	62 345	13 176	7 660	83 181	
7	CLEF VALLÉE D'EURE	15 640	20 359	9 893	13 304	59 196	460		59 656	
8	PITRES	14 915	14 742	17 929	16 025	63 611	7 923	35 000	106 534	
9	COURCELLES-SUR-SEINE	12 182	15 214	10 972	7 180	45 548	1 572		47 120	
10	LERY	12 165	13 293	12 928	6 269	44 655	4 651	3 720	53 026	
11	SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON	12 048	12 454	5 893	8 911	39 306	5 638		44 944	
12	SAUSSAYE	11 341	12 342	1 890	10 661	36 234	4 412		40 646	
13	LES TROIS LACS	11 213	13 793	5 826	4 041	34 873	1 819		36 692	
14	IGOVILLE	10 313	10 365	8 025	5 361	34 064	5 241	1 200	40 505	
15	ACQUIGNY	9 665	11 028	2 912	5 932	29 537	2 968	1 220	33 743	
16	MANOIR	7 528	7 848	10 884	9 503	35 763	3 429	25 000	64 192	
17	TERRES DE BORD	9 034	10 507	3 171	5 054	27 766	2 477	2 220	32 463	
18	FONTAINE-BELLENGER	6 903	9 444	5 448	6 367	28 162			28 162	
19	ANDE	7 861	9 489	4 520	4 903	26 773	1 584	10 502	38 859	
20	HAYE-MALHERBE	8 392	9 954	3 455	3 764	25 565	1 986	2 220	29 771	
21	INCARVILLE	8 433	8 299	5 884	4 059	26 675	4 529	1 220	32 424	
22	SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY	7 826	8 932	6 086	3 840	26 684	2 413	2 790	31 887	
23	DAMPS	8 211	8 140	4 426	4 636	25 413	4 329	1 200	30 942	
24	CRIQUEBEUF-SUR-SEINE	8 632	7 798	5 636	3 642	25 708	5 566		31 274	
25	AILLY	6 961	9 105	4 162	5 584	25 812	120		25 932	
26	POSES	7 282	8 931	2 584	5 822	24 619	1 228	400	26 247	
27	HEUDREVILLE-SUR-EURE	6 512	8 579	3 415	4 356	22 862			22 862	
28	SAINT-PIERRE-DE-BAILLEUL	5 968	7 868	712	5 109	19 657			19 657	
29	VILLERS-SUR-LE-ROULE	5 233	6 357	4 110	5 861	21 561	987		22 548	
30	ALIZAY	9 140		9 597	3 653	22 390	16 653	1 500	40 543	
31	AUTHEUIL-AUTHOUILLET	5 945	7 331	986	3 507	17 769	933		18 702	
32	SAINT-DIDIER-DES-BOIS	5 303	6 130	3 151	2 540	17 124	1 513		18 637	
33	SURVILLE	5 449	6 585	3 359	2 908	18 301	1 086		19 387	
34	SAINT-ETIENNE-DU-VAUVRAY	5 274	6 122	3 168	2 630	17 194	1 463	2 520	21 177	
35	SAINT-PIERRE-LA-GARENNE	5 478	4 779	3 430	2 569	16 256	3 753		20 009	
36	AMFREVILLE-SUR-ITON	5 168	6 080	822	2 220	14 290	1 306	4 440	20 036	
37	PINTERVILLE	4 456	5 054	1 542	3 055	14 107	1 423	900	16 430	
38	VRAVILLE	4 094	4 891	4 190		13 175	911		14 086	
39	HARENGERE	3 545	4 165	2 665	2 102	12 477	903		13 380	
40	VACHERIE	3 492	4 240	2 659	2 198	12 589	663		13 252	
41	MFREVILLE-SOUS-LES-MONT	3 113	3 651	1 678	2 010	10 452	803		11 255	
42	SURTAUVILLE	2 897	3 585	2 199	1 928	10 609	432	7 740	18 781	
43	MARTOT	3 416	3 621	4 417		11 454	1 471		12 925	
44	SAINT-JULIEN-DE-LA-LIEGUE	2 500	3 356	1 038	1 539	8 433			8 433	
45	SAINT-CYR-LA-CAMPAGNE	2 622	2 894	505	1 118	7 139	959		8 098	
46	QUATREMARE	2 488	3 012	1 748	1 402	8 650	486		9 136	
47	HEUDEBOUVILLE	4 760		1 929	1 694	8 383	5 673		14 056	
48	SAINT-ETIENNE-SOUS-BAILLEUL	2 400	3 146		2 116	7 662	28		7 690	
49	MANDEVILLE	1 921	2 176	884	998	5 979	619		6 598	
50	CHAMPENARD	1 641	1 911	1 122	1 177	5 851	447		6 298	
51	MESNIL-JOURDAIN	1 472	1 701	650	648	4 471	420	-1 500	3 391	
52	CONNELLES	1 332	1 464	644	976	4 416	496		4 912	
53	CAILLY-SUR-EURE	1 419	1 797		1 617	4 833	138		4 971	
54	BEC-THOMAS	1 349	1 568	425		3 342	372		3 714	
55	HERQUEVILLE	853	638	869	660	3 020	717	600	4 337	
56	PORTE-DE-SEINE	1 466	1 497			2 963	712	13 500	17 175	
57	CRASVILLE	753	914	485	490	2 642	145		2 787	
58	HAYE-LE-COMTE	823	957		514	2 294	226		2 520	
59	SAINT-GERMAIN-DE-PASQUIE	812	812		359	1 983	418		2 401	
60	VIRONVAY	1 991				1 991	2 721		4 712	
	TOTAL	624 064	624 061	624 062	624 067	2 496 254	173 000	-8 660	2 660 594	

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur LEROY a précisé qu'une dotation spécifique avait été rajoutée au bénéfice de la commune de Porte de Seine (compensation « Oedicnème criard»). Monsieur LEROY s'est également félicité que la DSC ait été élargie à toutes les communes du territoire.

2020-203 - DIVERS - FINANCES LOCALES - Examen du rapport de développement durable et du schéma de mutualisation, organisation du débat d'orientations budgétaires

Monsieur LEROY ouvre la discussion en rappelant que Madame TERLEZ et Monsieur PRIOLLAUD évoqueront tour à tour le rapport de développement durable et le schéma de mutualisation. Le Conseil sera invité à prendre acte de ces communications.

Sur rapport de Monsieur LEJEUNE, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- examine le rapport de développement durable présenté par Madame TERLEZ,
- examine le schéma de mutualisation présenté par Monsieur PRIOLLAUD,
- procède au débat d'orientation budgétaire pour l'année 2021.

Au terme de la présentation du rapport de développement durable et du schéma de mutualisation, Monsieur LEROY introduit le débat d'orientations budgétaires :

« C'est le premier DOB de notre mandature. Il faut donc faire une rétrospective rapide du dernier mandat ; notamment pour les nouveaux élus qui représentent 40 % de l'assemblée.

Et nous devons nous placer dans la projection de ce que nous voulons faire durant ce mandat ; en ligne avec notre projet de territoire en cours d'élaboration.

Il y a eu le séminaire du 10 octobre dernier et les deux séances de « brainstorming » avec les 15 Vice-président-e-s les 17 et 24 novembre derniers.

Et, bien sûr l'approfondissement en commissions pour celles qui se sont déjà réunies ou qui le feront dans les semaines à venir.

Le projet de territoire sera finalisé au 1^{er} semestre 2021 ; avec la définition du périmètre d'intérêt communautaire pour le sport et la culture. Et il y aura, bien évidemment, l'adoption du pacte fiscal et financier qui comportera les montants et critères d'attribution des fonds de concours et de la dotation de solidarité communautaire.

Je reconnais qu'il est difficile de tout mener de front ; en particulier pour les nouveaux maires – un sur trois ! – qui découvrent l'étendue des responsabilités qui pèsent sur leurs épaules.

C'est d'autant plus compliqué qu'il nous faut réaliser en trois mois ce que nous aurions pu faire en 9 mois sans cette crise sanitaire. A ce titre, je remercie particulièrement les services qui sont sur le pont en permanence.

Ce débat doit donc prendre en compte :

- les grandes orientations du projet de territoire,
- les paramètres financiers que Jean-Marie LEJEUNE nous détaillera dans un instant.

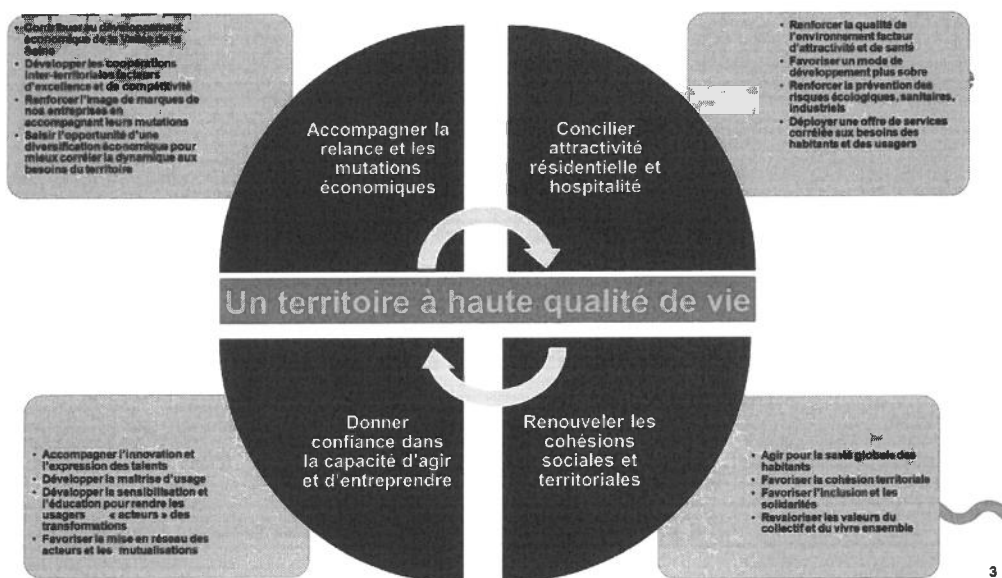
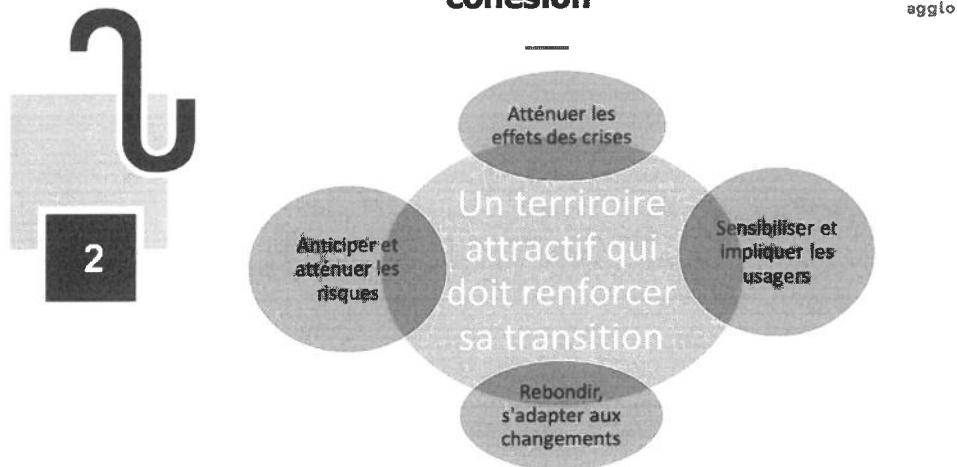
A l'issue de cette présentation, nous aurons le débat avec les prises de parole des orateurs qui le demanderont. Ils devront se signaler à la régie en cliquant sur le pictogramme représentant une main ; figurant en haut à droite sur les tablettes.

Avec tous ces éléments, nous allons rechercher, ensemble, des solutions cohérentes pour notre territoire ; dans la riche diversité de nos communes et de nos sensibilités.

Je remercie chaque orateur d'aller à l'essentiel afin qu'un maximum de collègues puissent s'exprimer ».

Un diaporama synthétique est présenté afin que chacun prenne en compte les grandes orientations du budget 2021.

Amplifier les transitions, l'innovation et la cohésion



DOB 2021



- **1^{er} DOB de la mandature, projet de territoire en cours d'élaboration .**
- Un contexte exceptionnel : crise sanitaire + crise économique > **recettes fiscales incertaines et risque de dépenses exceptionnelles à engager**
- BP 2021 : **Un outil du plan de relance et d'accompagnement du projet territorial.**
- Un budget exécutoire au 1^{er} janvier pour soutenir l'activité économique et l'emploi
- Un budget évolutif dans un climat d'incertitude, DM pour ajuster .



□ Dans un contexte économique incertain, définir pour les 3 prochaines années :

□ La politique d'intervention

□ 1. Fonctionnement : « plan d'accompagnement »



□ 2. Investissement : « plan de relance du territoire »

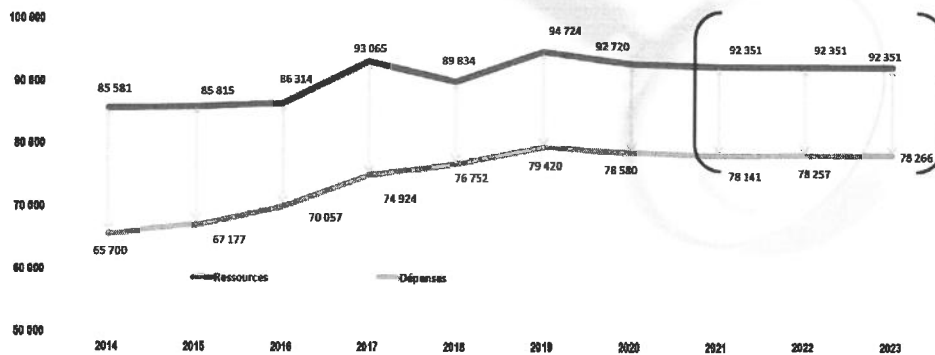
□ La politique de financement : pas de fiscalité additionnelle

□ Le niveau d'endettement

5



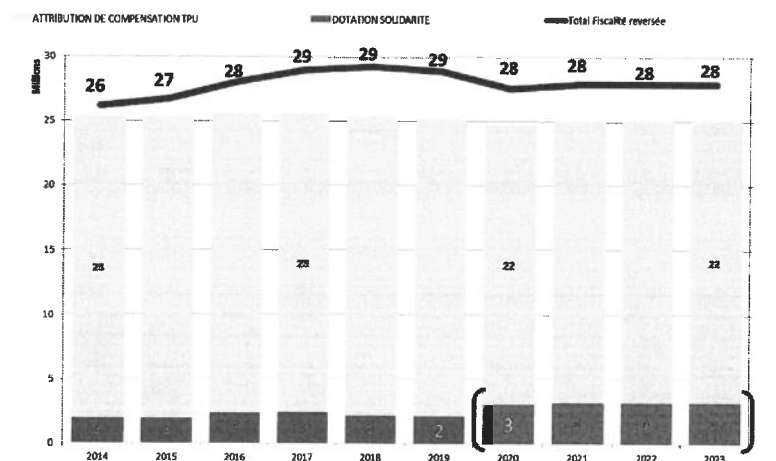
Evolution des Ressources, des Dépenses et de l'Autofinancement 2014-2023



6



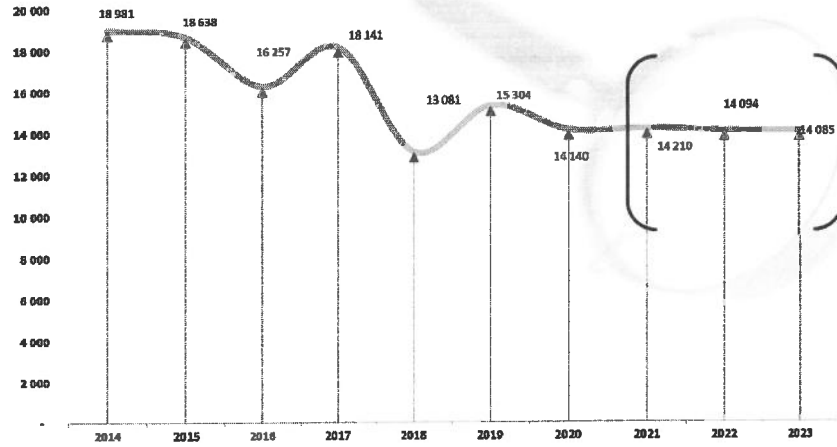
Evolution Fiscalité Reversée aux communes Dotation de Solidarité élargie à l'ensemble des membres dès 2020



7



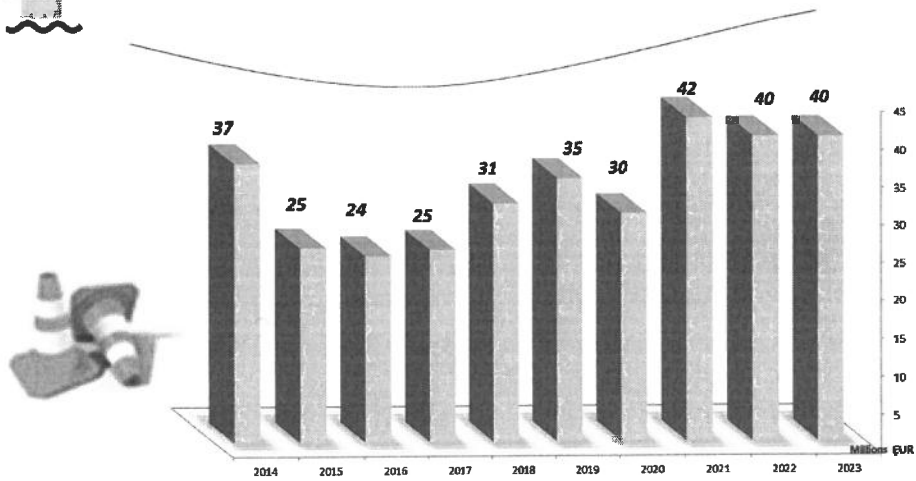
Transfert en section d'investissement (Epargne brute)



8



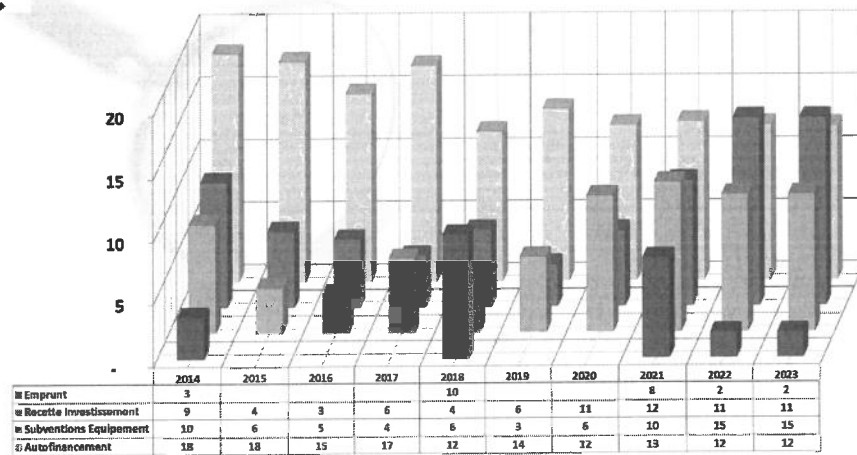
Investissements



9



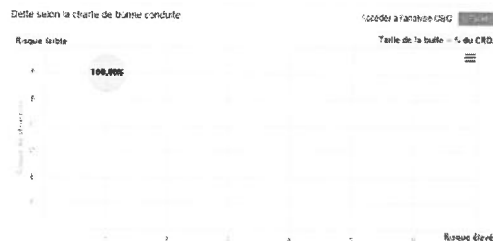
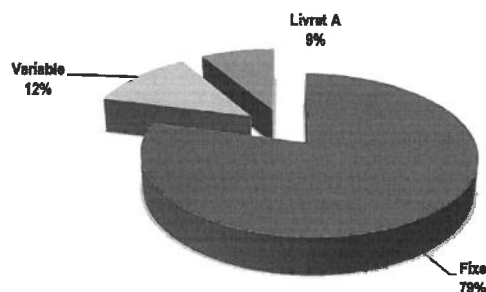
Financement Investissements



10

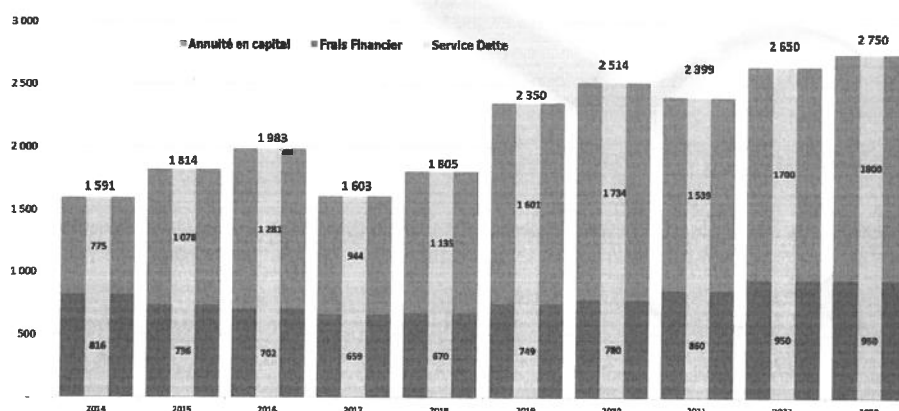
Dettes de l'Agglomération au 1^{er} janvier 2021 = 77 millions

123 contrats , Taux moyen 2,58% , durée de vie résiduelle 16,8 ans , durée de vie moyenne 9,4 ans



11

Service de la dette *capital + intérêt*



12



Scénario Proposé

- **Hypothèse 2021-2023 : maintien des recettes courantes malgré la crise et la baisse des Impôts de Production** décidée par le gouvernement ,

Budget 2021 : Compensation des pertes de ressources par l'Etat, compensation qui reste à confirmer au PLF 2021 , risque estimé à +/- 2 Millions d'euros



Objectif : maintenir l'autofinancement, à minima, 14 M€

Leviers

- Stabilisation des dépenses de gestion : Toute augmentation d'un poste doit trouver sa contrepartie sur un autre



- Achats – Prestations
- Stabilité des effectifs
- Fiscalité reversée (Pacte Fiscal et Financier) : DSC, Fonds de concours



LFI 2021 : Plan de relance, Compensation, Dynamique Fiscale

Baisse des impôts de production

Cette mesure vise à alléger les impôts de production des entreprises, qui sont déconnectés de leurs performances économiques, dans un objectif de renforcement de leur compétitivité et de l'attractivité du territoire.

De quoi s'agit-il ?

Concrètement, cela se traduit par la combinaison des 3 mesures suivantes :

1. La réduction de moitié de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).
2. La réduction de moitié de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour leurs établissements industriels évalués selon la méthode comptable.
3. L'abaissement de 3 % à 2 % du taux de plafonnement de la cotisation économique territoriale (CET) en fonction de la valeur ajoutée, ce qui permettra d'éviter qu'une partie du gain de la baisse de la CVAE et des impôts fonciers ne soit neutralisée par le plafonnement.

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/baisse-impots-production>

15



Prospective Financière

Tableau 1 - Fonctionnement		Rétrospective CA(s)						Prospective				
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
1	Fiscalité	a	80 140	62 528	62 244	67 969	65 741	67 123	67 500	68 151	68 151	68 151
2	Dotations budgétaires	b	19 950	18 158	18 945	19 020	18 547	20 677	19 580	19 000	19 000	19 000
3	Produits de gestion	c	3 944	4 480	4 595	4 713	4 957	5 094	4 680	4 600	4 600	4 600
4	Produits exceptionnels	d	338	638	528	1 363	588	830	960	600	600	600
5	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	$f = (a+b+c+d)$	84 001	66 615	66 914	69 065	69 634	64 724	62 720	62 351	62 351	62 351
7	Frais de personnel	g	14 297	15 419	15 769	16 983	18 289	19 953	19 900	20 700	20 907	21 116
8	Fiscalité reversée [AC - DBC - FIPC]	h	28 407	28 647	29 896	30 956	31 141	30 284	27 530	27 861	28 000	28 000
9	Dépenses de Gestion	$l = j + k + l$	21 979	22 375	23 591	26 345	28 645	28 496	30 370	28 700	28 400	28 200
10	011_Charges à caractère général	j	15 124	15 237	16 977	19 289	19 584	19 147	20 430	20 500	20 300	20 100
11	65_Participations versées	k	5 496	6 143	5 895	6 459	7 364	7 304	7 400	7 100	7 100	7 100
12	67_Charges exceptionnelles	l	960	995	620	597	696	1 953	2 540	1 100	1 000	1 000
13	DEPENSES DE GESTION	$m = i + g + h$	64 284	66 461	69 355	74 284	76 982	78 670	77 800	77 261	77 307	77 316
14	Épargne de gestion	$n = f - m$	19 767	19 374	16 859	18 800	13 751	14 054	14 920	15 070	15 044	15 035
15	BOLDE D'EXPLOITATION / RECETTES (%)	$o = n/f$	24%	23%	20%	20%	15%	17%	16%	16%	16%	16%
16	Charges financières	p	816	736	702	659	670	749	780	860	950	950
17	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	$s = m + p + q + r$	65 100	67 177	70 057	74 924	78 782	79 420	78 580	78 141	78 257	78 266
18	Épargne brute	EB	18 951	18 638	16 287	18 141	13 081	13 304	14 140	14 210	14 094	14 085

16



[2] Un haut niveau d'investissement

Pour accompagner les transitions environnementale, économique, sociétale, numérique, pour la qualité de vie des habitants et l'attractivité du territoire

Budget 2021 : une hypothèse de 42 Millions d'euros de dépenses d'équipement



Objectif : maintenir une capacité d'autofinancement > à 50 %

Leviers

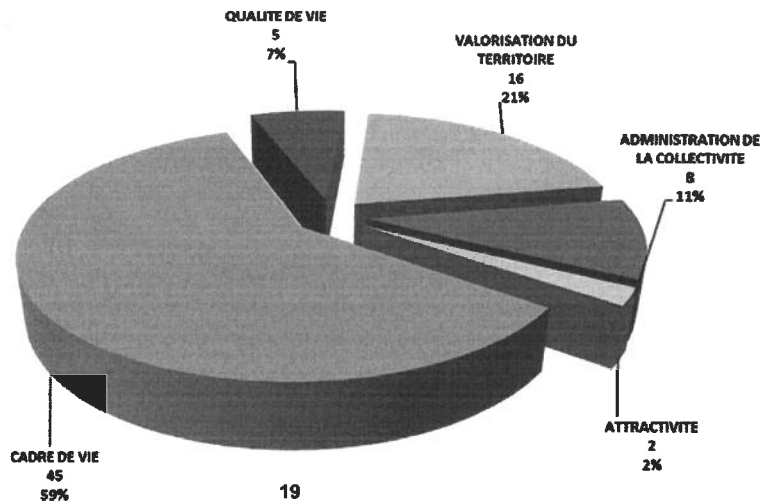
- Politique de gestion du haut bilan :
 - Fonds propres gestion patrimoniale : Poursuivre la gestion de réalisation d'actif
 - Crédits : Saisir les opportunités du marché : recours à des taux longs et bonifiés
 - Partenariat : S'appuyer sur un niveau de co-financement élevé : Europe (fonds Réact EU), National et Régional

Prospective Financière

Tableau 2 Investissement		Rétrospective CA(s)							Prospective			
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Divers recense d'investissement	a'	2 111	426	306	1 067	7	11	5 910	6 335	5 000	5 000	
Créations nettes	b'	1 285	100	9	2 155	294	929	1 980	6 335	5 000	5 000	
Participations et arriérés	c'	-	71	0	-	25	22	-	50	-	-	
Recources non affectées (FCVA)	d'	5 209	2 974	2 897	2 899	3 771	5 081	3 030	5 800	6 000	6 000	
TOTAL RESSOURCES PROPRES	$e' = a' + b' + c' + d'$	8 798	3 898	3 183	6 941	4 898	6 083	10 920	12 166	11 000	11 000	
Remboursement de capital	f'	776	1 678	1 281	944	1 336	1 091	1 734	1 539	1 706	1 800	
Charge nette	$EN = EB - F'$	16 286	17 088	14 675	17 917	11 946	13 703	12 488	12 671	12 284	12 285	
Charge / Crédits Equipement	$EN + e' / g'$	74%	83%	76%	83%	91%	97%	78%	59%	58%	58%	
DEPENSES D'EQUIPEMENT PROPRES	g'	38 616	25 446	24 383	25 193	31 275	34 869	29 900	42 439	40 000	40 000	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	$h' = f' + g'$	37 392	26 894	25 674	26 137	32 496	35 960	31 634	43 978	41 706	41 800	
BESON DE FINANCEMENT	$i' = t + e' - h'$	3 083	4 228	6 238	2 088	19 222	14 634	6 574	17 683	16 696	16 716	
Subvention affectées	j'	10 045	6 117	5 454	4 108	6 171	3 374	6 100	10 055	15 000	15 000	
Besoins financement externe	$k' = i' - j'$	301	1 639	781	2 053	9 081	11 490	1 436	9 683	1 696	1 716	
Exportés résiduels	l'	3 327	52	1	9 900	-	-	-	7 528	1 606	1 715	
TOTAL RECETTES MOBILIS D'INVESTISSEMENT	$m' = e' + j' + l'$	22 169	8 777	8 636	19 849	39 167	9 427	17 020	28 768	27 606	27 715	
BESON D'AUTOFINANCEMENT	$n' = m' - h'$	15 383	18 748	17 637	16 088	12 303	26 794	14 614	14 210	14 094	14 885	
Résultat antérieur reporté	o'	5 205	8 882	10 763	10 024	12 057	12 895	1 436	-	-	-	
Résultat	$T = t + n' + o'$	8 082	16 763	19 082	22 057	22 086	1 638	962	-	-	-	
Variation Monté date		3 082	1 628	1 281	944	9 796	1 091	1 734	1 498	94	95	

18

42 M€ au budget principal, **34 M€** aux budgets annexes, **soit un total 76 M€**



Monsieur LEROY remercie Monsieur LEJEUNE pour cette synthèse et rappelle que « le maître-mot, pour ce budget, est la vigilance sur les dépenses de fonctionnement. Avec ces éléments, poursuit-il, nous allons rechercher ensemble les solutions cohérentes pour notre territoire avec la riche diversité de nos communes et de nos sensibilités ». Monsieur LEROY cède la parole à Monsieur JAMET.

Au terme de cette introduction, Monsieur JAMET ouvre le débat :
« Merci, Monsieur le Président.

Quelques mots... Nous avons eu beaucoup de chiffres. C'est un débat d'orientations budgétaires et nous avons eu un débat budgétaire sans avoir beaucoup d'explications. Peu d'orientations, peu de comparaisons, peu de retour en arrière et peu de perspectives d'avenir. On a eu beaucoup, beaucoup de chiffres mais est-ce qu'on a eu beaucoup d'explications... Je n'en suis pas tout à fait certain et je le regrette. Le document présenté est d'un abord difficile. Les budgets annexes sont peu détaillés. Les grandes orientations ne sont pas là...

Cela m'embête parce que ce débat devrait être encore plus important dans un EPCI qu'il ne l'est dans une collectivité locale. Pourquoi ? Dans l'EPCI, il n'y a pas de campagne électorale. Et donc, à aucun moment il n'y a l'explication du projet. Il faut donc trouver un moment artificiel pour qu'elle

se fasse et ce moment un peu artificiel, c'est le moment du DOB. Et donc, ~~plutôt que le rapport du Directeur des affaires financières, il faudrait qu'on ait véritablement le rapport du Président sur le DOB.~~

La 2^e chose, c'est que nous n'avons pas de projet politique puisque nous ne sommes pas structurés politiquement. Nous ne le souhaitons pas pour certains, nous ne le pouvons pas pour d'autres... Nous ne le voulons pas pour d'autres encore. Donc il n'y a pas d'explications fondées sur le moteur à deux temps de la démocratie ; l'ordre et le mouvement, le progrès et le conservatisme... Cela n'existe pas ici.

Troisièmement, il n'y a pas de sanction. Nous sommes très bizarrement, au XX^e siècle, deux siècles après la Révolution, dans un système où il n'y a pas de responsabilité politique.

C'est à dire que la personne qui nous dirige, l'excellent président LEROY ; la majorité qui est autour de lui, qui n'est pas formulée mais qui existe, la gouvernance qu'il s'est choisie avec les Vice-présidents ; ceux-là ne bénéficient d'aucune sanction.

C'est-à-dire que la sanction de la mauvaise gestion de Bernard LEROY ne dépend que des électeurs du Vaudreuil. Nous sommes donc dans un système étonnant où il n'y a, ici, aucune responsabilité.

Les décisions que nous prenons sont fondées sur l'honnêteté – elle est acquise ; sur l'efficacité – elle est voulue ; sur la bonne volonté qui est très certainement là mais on n'est pas là sur un système politique de responsabilité.

D'où l'importance de ce débat d'orientations budgétaires qui est un débat, une fois encore, d'idées, de sens. Où allons-nous ? On parlait tout à l'heure de mutualisation... Mutualisation de quoi ? Des polices municipales, comme le propose un contrat de sécurité intégrée ? Ou d'une garde pour animaux comme cela a été évoqué ? Ce n'est pas tout à fait la même chose.

Il y a des grandes questions qui ne sont pas abordées. La question de la proximité. Est-ce qu'on gère une agglomération de 110 000 personnes comme on gère une agglomération qui, à l'origine, n'en faisait que 30 000 ? Quels sont les relais ? Comment peut-on trouver une architecture géographique sur le territoire qui permette à chacun de se sentir proche ? On n'en parle pas.

La 2^e chose dont on parle peu – c'est pourtant ce qui fait le cœur d'une agglomération intercommunale – c'est la présence des communes. Comment va-t-on travailler avec elles ? Quel est, politiquement, notre but ? Est-ce qu'il s'agit de faire comme les communes ? Est-ce qu'il s'agit de faire à la place des communes ? Est-ce qu'il s'agit de faire mieux que les communes ? Est-ce qu'il s'agit de faire autrement que les communes ? On n'en saura rien.

Or, c'est pourtant dans un établissement public intercommunal, comme son nom l'indique – c'est écrit dessus, comme le Port-Salut – que se pose la question fondamentale : quel est le lien entre le budget des communes, la pauvreté des communes, la richesse des communes, les besoins des communes et l'intercommunalité ?

L'intercommunalité n'a pas de politique propre. Elle est là, normalement, pour être au service des collectivités locales qui sont là.

La deuxième question, c'est la question de la cohérence. La cohérence entre nos différentes politiques. Est-ce que notre politique des transports correspond à notre politique scolaire ?

On a vu dans un séminaire qui était parfois un peu rapide mais qui était intéressant que, par exemple, nous avons une carte scolaire absurde. Néanmoins, quand il s'agit, à un moment de faire une voirie pour desservir tel ou tel établissement, nous oublions cela. Se pose donc la question de la cohérence.

La 3^e question, c'est la question de la solidarité. Et le mot n'a pas été prononcé dans ce débat d'orientations budgétaires qui n'a pas fait la place belle aux mots du social.

Et puis il y a la question de la gouvernance : quel contrôle ? Quel rôle pour les commissions ? Comment allons-nous dépenser ? On aurait pu prendre trois minutes pour déterminer comment nous allons dépenser nos recettes, ensemble. Cela aurait pu être intéressant.

D'autant plus que quelques chiffres interrogent : dans le fonctionnement, on voit moins 5% pour la fiscalité reversée aux communes. On voit - 5 % pour les autres charges de gestion. Probablement les subventions de fonctionnement ; terme pudique généralement employé. On voit - 5 % pour les charges générales. On voit une évolution des charges de personnel - Dieu sait que je ne cherche pas à comprimer le personnel de la CASE - qui se maintiennent.

Et puis, en matière d'investissements, il y a d'autres chiffres qui interrogent. Parce qu'on voit un bond de 2 M€ de l'investissement par rapport au BP 2020. Mais par rapport au prévisionnel du compte administratif de 2020, nous notons un bond de 12 M€. Nous avons un différentiel de 10 M€ alors que nous ne sommes jamais arrivés à tout dépenser. Cela me paraît un peu irréaliste. Un peu magique. Mais c'est tant mieux si on y arrive. Et puis il y a d'autres choses étonnantes comme le bond des subventions d'investissement de 6 à 15 M€ !

Certains d'entre-nous, ici, nourrissent des interrogations sur notre gestion de l'eau, sur la gestion des équipements GLACEO et CASEO ; hors compétence. Beaucoup d'argent est dirigé vers ces deux équipements qui auraient été probablement mieux localisés sur la base de loisirs. Et puis il y a, aussi, la question de la base de loisirs qui, en terme d'orientations budgétaires, est quelque chose d'important. Nous notons également la progression de certains budgets ; notamment le transport dont les dépenses réelles progressent de 187 % ; passant de 4 M€ à 12 M€. Il faut souhaiter que la satisfaction des personnes progresse de 187 %. Et quelques difficultés à comprendre le budget de la gendarmerie qui est passé de 3,4 M€ à 6,2 M€.

En conclusion, je regrette qu'il n'y ait pas eu de vrai débat sur les choix budgétaires. Mutualisation, solidarité, gouvernance, proximité, cohérence, sont des points qui sont importants. Quels sont les choix budgétaires que nous faisons ensemble ? Est-ce que nous nous précipitons vers le social ? Est-ce que nous avons envie de supplanter les politiques publiques d'Etat qui n'existent pas ? Est-ce que nous avons envie de conforter les politiques des communes ? Est-ce que nous avons envie d'avoir une politique propre ? Ce sont les enjeux.

Je remercie néanmoins le Vice-président chargé des finances pour la présentation de ce rapport et merci à l'agglomération de l'avoir permis ».

Madame TERLEZ ne partage pas les propos tenus par Monsieur JAMET :

« Je constate que, finalement, l'intervention de Monsieur le maire de Val de Reuil concerne la légitimité de l'intercommunalité. C'est un débat clôt depuis longtemps. Nous avons une légitimité.

En ce qui concerne la redistribution, elle est réelle. Les compétences sont exercées en propre. Si vous, vous n'avez pas fait campagne pour l'intercommunalité, d'autres élus l'ont fait ; ne vous en déplaît. Vous dites que nous n'avons pas de légitimité. Moi je dis que nous l'avons.

Sur la question de la redistribution, que vous posez... Je me demande ce que seraient nos communes, aujourd'hui, sans l'apport de l'intercommunalité. La redistribution, elle est réelle. Les compétences qui sont exercées le sont en propre. Il n'y a pas de sujet là-dessus et, finalement, c'est votre seul os à ronger, contre l'intercommunalité, que ces questions de légitimité.

On peut, bien évidemment, discuter des orientations budgétaires, propose Madame TERLEZ. Il est normal que le Vice-président présente les budgets de façon consolidée et plutôt globale.

Sur les délégations qui sont les miennes, si je reprends par exemple la question de la cohésion territoriale dont l'objectif est de lutter contre les disparités, de favoriser l'accès au droit, la mobilité, la citoyenneté, l'égalité des chances, la promotion de la santé avec des outils dédiés comme le Contrat de ville, le Plan territorial de cohésion sociale qui s'adresse à tous les bassins de vie de l'agglo, je pense qu'il est bon de rappeler qu'un peu plus de 16 % des habitants du territoire vivent sous le seuil de pauvreté et que 25 % des habitants vivant sous le seuil de pauvreté habitent les quartiers prioritaires du Contrat de ville.

Autrement dit, les deux tiers restants sont disséminés partout sur notre territoire. Les grands enjeux de cette question de la cohésion des territoires sont, notamment de faire face à la crise sociale, sanitaire et économique, mais aussi de travailler à l'équilibre entre la politique de la Ville et la grande pauvreté hors des quartiers prioritaires. Notamment dans le cadre de l'élargissement du périmètre.

Il faudra également accentuer notre vision intégrée de cette politique publique grâce à la mise en œuvre du Pacte de Dijon, c'est-à-dire grâce à la mobilisation de toutes les compétences que nous exerçons et la mobilisation du droit commun et des crédits spécifiques de nos partenaires, à commencer par l'état.

Si je devais soumettre à votre sagacité un certain nombre de choses, je dirais que pour l'instant et à ce jour, sur le Contrat de Ville et le PTCS, nous partons sur la reconduction du budget (environ 990 000 euros). Mais j'attire votre attention sur le fait qu'un soutien accru au bassin de vie de Gaillon (notamment pour le développement d'une auto-école sociale) et le soutien au projet émergent du garage solidaire sur le bipôle urbain nécessiteraient une augmentation du budget.

En ce qui concerne l'ANRU, il n'y a plutôt pas de débat. La participation de l'agglomération s'établit, pour mémoire, à 7,3 millions d'euros pour le projet de Val-de-Reuil et 3,45 millions d'euros pour le projet de Louviers. Nous sommes dans une programmation pluriannuelle et le budget dédié s'adosse aux engagements politiques pris en faveur du renouvellement urbain de nos quartiers. La mise en œuvre du programme pour l'année 2021 s'établit à 150.000 euros pour Louviers et 635 000 euros pour Val-de-Reuil.

Enfin, du côté du Centre social des Gens du Voyage, nous devons travailler la question de l'habitat sédentaire pour désengorger nos aires et décider de l'avenir de l'aire de Gaillon. L'impact budgétaire des décisions politiques liées à ces deux enjeux se feront sentir après 2021. Nous proposons donc un budget de reconduction pour 2021, c'est-à-dire environ 200 000 euros.

Permettez-moi, aussi, d'aborder le sujet de l'habitat. Trois objectifs :

- conforter la rénovation du bâti ancien privé,
- réduire la précarité énergétique,
- améliorer l'attractivité résidentielle du territoire grâce à la mise en œuvre du Plan Local de l'Habitat qui fixe des objectifs tant en matière d'habitat social que d'habitat privé.

Mes chers collègues, là aussi, avant d'évoquer les grands enjeux des années à venir, je souhaite souligner que notre maison de l'Habitat est désormais un dispositif connu des habitants, reconnu et cofinancés par nos partenaires institutionnels (Etat/ANAH, ADEME, région, Europe). La montée en puissance de notre politique Habitat se traduit par une montée en puissance de l'utilisation de nos dispositifs en premier lieu par les habitants puis par les promoteurs et les bailleurs.

Permettez-moi de faire un focus sur la question de la rénovation du bâti privé sur notre territoire : en 2020, nous avons constaté une augmentation très significative de nouveaux contacts (+ 26,5 % malgré le confinement) et de dossiers financés (+ 22,6 %), et, par voie de conséquence, une augmentation de + 25 % du chiffre d'affaires générés pour les artisans et entreprises de notre territoire. La rénovation génère désormais environ 4 millions de chiffres d'affaires pour les artisans et entreprises de notre territoire.

Les grands enjeux sont donc les suivants:

- l'accompagnement de la montée en puissance du pôle rénovation liée au plan de relance (et notamment au dispositif MaPrimeRénov) et à l'élargissement du périmètre. J'attire votre attention sur le fait que ce service répond à la nécessité de lutter contre la précarité énergétique mais aussi à notre ambition en matière de stratégie énergie-climat. Accompagner cette montée en puissance, c'est envisager plus d'ingénierie (en interne mais aussi en externe comme, par exemple, l'augmentation des permanences de l'architecte conseil), et pourquoi pas une succursale de la Maison de l'Habitat sur le bassin de vie de Gaillon ou des permanences délocalisées dans les communes plus rurales.
- l'actualisation du Plan Local de l'Habitat induit par l'élargissement du périmètre. Refonder notre PLH aurait un impact budgétaire fort (+ 50 000 euros), mais au-delà de la question financière, aurons-nous, nous élus, la disponibilité pour recommencer l'élaboration d'un nouveau document ?
- la poursuite de notre démarche promotionnelle : notamment la participation aux salons
- travailler aux enjeux de demain : répondre aux défis énergétiques, sociaux, d'une part, mais aussi de mobilité, d'adaptation de notre territoire au vieillissement de la population etc.

Si je peux juste, pendant que j'ai le micro, parler des transitions...

Comme vous le savez, notre agglomération est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche de développement. En développant une stratégie énergie-climat (sur ses deux piliers : sobriété et énergies renouvelables), une économie sociale, solidaire et circulaire et en mobilisant tous les acteurs (habitants, partenaires institutionnels, entreprises, acteurs associatifs), nous visons l'adaptation de notre territoire aux changements climatiques.

L'ambition est claire : la neutralité carbone en 2050 pour faire de notre aggro un territoire à haute qualité de vie. Cette ambition mobilise en réalité tous les services de l'agglo !

Pour y parvenir, nous avons de nombreux outils à notre disposition : le Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET), le PLUI-H, le schéma directeur des Energies Renouvelables, le label CitErgie, la convention avec les partenaires de l'ESS, le C2D, le Schéma Directeur Immobilier (SDI), la norme ISO 50001, etc.

Le dernier comité de pilotage de CitErgie nous a permis de faire le point sur les 3 dernières années et d'envisager les années à venir. Les domaines sur lesquels nous avons le moins progressé sont la gestion de notre patrimoine et la mise en œuvre d'une coopération renforcée.

En 2021, nous finaliserons l'élaboration du PCAET et si nous ne voulons pas que ce document ne serve qu'à caler les armoires des bureaux, nous devons prévoir le financement de notre plan d'actions. Or si l'écriture d'un tel document coûte entre 1 et 5 euros par habitant, sa mise en œuvre coûte plutôt 10 euros par habitants...

Le budget qui sera proposé au vote en décembre est globalement une reconduction du budget 2020. Mais j'identifie plusieurs enjeux qui pourraient avoir un impact budgétaire dès cette année et, sans aucun doute, auront un impact dans les années à venir :

- le plan France Relance prévoit 30 milliards (sur les 100) dédiés à la transition énergétique. Si nous parvenons à capter des financements issus du plan France Relance ou des fonds européens, nous pourrions accélérer nos projets. Je suggère que nous nous engagions dans l'élaboration d'un contrat territoriale de relance et de transition écologique, basé sur notre projet de territoire ;
- le Schéma Directeur des Energies Renouvelables a permis l'émergence de plusieurs projets. Certains sont même assez avancés. C'est une bonne nouvelle ! Mais un des objectifs que nous poursuivons est que les retombées économiques des énergies vertes restent sur notre territoire grâce au financement participatif des citoyens et à la fiscalité.

Nous pourrions également envisager une prise de parts au capital de sociétés de projets. A terme, les bénéfices engrangés pourraient permettre de financer nos projets de sobriété ;

- *la montée en puissance du service commun permettant la mutualisation de la régie de restauration les 2 RL démontre la nécessité et même l'urgence de développer les circuits courts et la filière maraîchère. Il me paraît urgent de se doter d'un plan alimentaire de territoire ;*
- *l'élargissement du périmètre de notre intercommunalité questionne l'exercice de la compétence réseau de chaleur. Notre EPCI gère désormais BioGaz de Gaillon, nous pourrions aussi gérer le réseau de Louviers. Les réseaux de chaleur urbains représentent un levier très puissant en matière de stratégie Energie-Climat ;*
- *Le SDI va nous obliger à déployer une gestion de notre patrimoine beaucoup plus exigeante. Nous devons financer des moyens techniques et humains mais ces dépenses pourraient être largement couvertes par les économies d'énergie réalisées.*

Je vous remercie pour votre attention ».

Monsieur LEROY remercie Madame TERLEZ et cède la parole à Monsieur Philippe BRUN. Ce dernier s'exprime en ces termes :

« Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole. J'aurai trois remarques, très brèves, à faire :

- *Ce constat, que nous partageons tous, sur l'imprévisibilité des recettes. Deux millions d'euros, par rapport à notre budget global peuvent paraître comme l'épaisseur du trait. Mais c'est quand même beaucoup d'argent en moins à cause de la baisse des impôts de production qui sera certes compensée par l'Etat, mais sans que nous ne sachions à quelle hauteur.*
- *Deuxième remarque sur le plan de relance qu'il faudra mettre en œuvre l'année prochaine et probablement réactualiser. Je vous propose de créer, Monsieur le Président, une commission spéciale du plan de relance qui pourrait inclure l'ensemble des élus intéressés et qui nous permettrait d'identifier les secteurs dans lesquels on a besoin d'intervenir - j'allais dire un plan de sauvetage - les secteurs d'avenir dans lesquels on a besoin d'intervenir, structurellement, pour l'avenir de notre territoire. Et puis, sur le social, 3^e volet de ce plan de relance, apporter une aide aux communes et à leurs CCAS pour venir en aide aux plus démunis.*
- *3^e remarque qui fait suite à l'intervention, hier soir, du Président MACRON et la réouverture des commerces... Nous avons voté, le 10 septembre dernier, l'exemption de CFE pour les cinémas et les librairies indépendantes. N'est-il pas possible d'expertiser, d'ici le vote le prochain budget, la possibilité d'exempter de CFE l'ensemble des commerces qui ont été fermés administrativement en raison de la crise sanitaire ? Je crois que c'est une attente très forte des commerces de notre agglomération ».*

Monsieur LEROY remercie Monsieur BRUN pour son intervention et précise qu'une délibération visant à aider les commerçants et artisans locaux, sera soumise au vote du Conseil. Monsieur LEROY invite Monsieur JACQUET à présenter les axes de travail de la commission Commerce et artisanat.

« Monsieur le Président, chers collègues.

On le sait. Le commerce et l'artisanat sont un pilier du développement économique. C'est évidemment un élément marqueur pour l'attractivité du territoire. Nous en sommes tous persuadés. Les commerces de proximité sont indissociables du projet de territoire que nous nous apprêtons à mettre en œuvre. On sait que le commerce de proximité a été particulièrement malmené. Nous serons amenés à en reparler dans la 2^e partie de ce Conseil communautaire.

Pour essayer de se donner un peu de visibilité, de perspective sur les 6 ans à venir, je pense qu'un

certains nombre d'actions peuvent être menées. Je pense à la qualité de l'espace public et à la redynamisation de nos centre-bourgs. On y travaille. Je pense également aux études qui ont été menées à la fin du précédent mandat. On commencera ce mandat avec l'étude pré-opérationnelle sur Gaillon. Citons aussi le travail sur la qualité de l'accueil commercial, l'accessibilité, la modernisation des vitrines et des enseignes. Un travail énorme est mené dans ce domaine via l'Opération Collective de Modernisation et l'Opération Urbaine Collective. A ce titre, nous avons reçu une bonne nouvelle puisque l'OCM, sur toutes les communes ex-CASE, devait s'arrêter le 25 novembre. Elle sera prorogée d'un an encore.

Nous travaillons également sur la vacance des commerces. C'est un sujet sur lequel nous devons nous mobiliser en partenariat avec l'initiative de la Région en matière de foncier. Nous avons des atouts dans ce domaine.

Et puis, forcément, le renforcement ou le maintien de pôle commercial. Je pense au dernier café, à la supérette de village qui peuvent diversifier leur activité et devenir de vrais pôles de service dans les petites communes. Peut-être en lien avec des projets autour de l'économie sociale et solidaire. On a peut-être des choses à tester dans ce domaine.

En matière d'activité commerciale en ligne, il y a un vrai virage à prendre. On en a déjà parlé et ce n'est pas uniquement pendant les périodes de confinement ou de crise qu'on doit inciter nos commerçants à passer au digital et au « Click and collect ». Idem pour les unions commerciales et l'animation des réseaux commerçants qui sont essentielles avec la question de managers de centre-villes.

Et puis le lien avec l'artisanat d'art, les projets touristiques d'envergure. Je pense à La Seine à vélo, au château de Gaillon qui doivent nous permettre de marquer des points dans ce domaine-là.

Un certain nombre d'actions sont en cours ou reconduites :

- l'accompagnement au développement des entreprises industrielles, commerciales, artisanales et des producteurs locaux (dispositifs FISAC et plan de relance du commerce et de l'artisanat, subventions aux UCA...);*
- la promotion du territoire à partir d'évènements (Achetons local, Festiv'Art, Trophées de l'apprentissage...);*
- la formation des artisans et des artisans d'art (Design dans les métiers d'art, Collège M2, Répar'acteur...)*

Nous savons actuellement à quel point nos commerçants sont touchés par la crise sanitaire. Je crois que le commerce et les services que rend le commerce participent d'une façon forte à l'attractivité du territoire ».

Après avoir remercié Monsieur JACQUET, Monsieur LEROY passe la parole à Monsieur BIDAULT pour une présentation des grandes orientations en matière de transports.

« En ce qui concerne le réseau de bus SEMO avec, évidemment, le projet Seine-Eure avenue, dont la livraison est prévue au 1^{er} semestre 2022.

Le budget 2021 est porté à 18 M€ car la plus grande partie des travaux, articulée autour de cinq séquences, sera réalisée durant cette année.

Nous avons également le projet de création d'un nouveau système de transports collectifs sur le secteur Est à l'horizon septembre 2021 avec la création d'une ligne express qui reliera Louviers à Gaillon et une ligne urbaine qui circulera entre Gaillon et le val d'Hazey. Le transport à la demande sera également mis en place sur le secteur Est.

La reprise des services scolaires au sein de notre périmètre sera proposée à la Région afin que nous reprenions l'ensemble des lignes. Les charges d'exploitation supplémentaires seront couvertes par un transfert de charge en provenance de la Région.

Nous souhaitons également :

- restructurer les lignes de bus en lien avec le projet Seine-Eure Avenue,
- renouveler le système d'exploitation et d'information à destination des voyageurs.

Un certain nombre de bus seront renouvelés pour un montant de 750 000 euros.

Concernant les mobilités décarbonnées, nous avons la mise en place d'un schéma directeur des pistes cyclables portant sur l'aménagement de 70 km de pistes entre 2020 et 2026 ; pour un investissement estimé à 14 M€.

Nous avons également le lancement d'un système de location à courte durée de vélos en libre-service. Soixante vélos et 10 stations pour un investissement d'environ 200 000 €.

Nous souhaitons la reprise du service S'Cool Bus en 2021 avec un certain nombre d'entreprises car nous voulons absolument que ce service soit remis en fonction.

Citons le lancement, en 2023 d'une Maison du vélo avec un service de location de vélos en longue durée, des ateliers de réparation et d'autoréparation et l'acquisition de 6 racks à vélos supplémentaires pour un montant de 98 000 € ; avec un financement de la banque des territoires.

Autre volet, la partie voirie. Comme vous le savez, il y a différents aménagements. Du côté des aménagements qualitatifs urbains, un grand nombre d'opérations de réaménagement de voirie sont prévues pour un montant d'1,465 M€.

Il y a aussi les aménagements urbains paysagers d'Acquigny et de Gaillon qui seront réalisés, respectivement, en 2021 et 2022. Le projet d'aménagement du quartier des sentiers, à Léry, est prévu pour l'année à venir et l'investissement global, pour 2021 est fixé à 3,9M€. Le budget consacré au renforcement des voiries s'élève à 3,750 M€ ».

A tour, Monsieur LE FUR présente les orientations budgétaires liées au grand cycle de l'eau :
« L'objectif se décline en 7 enjeux.

Le premier concerne la protection de la ressource en eau, la biodiversité, la protection des paysages.

Il y a également tout un volet qui va consister à protéger et gérer notre patrimoine, que ce soit le réseau d'eau, d'assainissement ou les ouvrages hydrauliques tels les bassins, rivières, mares.

Il y a, bien sûr, la restauration des habitats et la continuité écologique sur le territoire. On pense bien évidemment aux rivières, mares, zones humides, coteaux et boisements.

Un volet très important concerne la prévention du risque inondation. Il nous faut réduire la vulnérabilité du territoire, que ce soit pour les inondations dues au fleuve, aux rivières – je pense au gros dossier de la digue de Saint Pierre du Vauvray - sans oublier le ruissellement.

Nous devons aussi répondre aux enjeux de la réglementation en termes de conformité de nos équipements en assainissement, de la sécurité en eau potable et de la continuité écologique. Il est très important d'être en conformité avec la réglementation parce que, bien souvent, les subventions sont liées à cette capacité d'être en conformité avec la réglementation

Nous devons aussi répondre à nos besoins présent et futurs en eau potable et en assainissement ; comme nous le verrons tout à l'heure avec la délibération portant sur le remplacement d'un forage à Lormais destiné à alimenter Le Val d'Hazey.

Bien sûr, nous avons le souci de préserver le prix de l'eau et de l'assainissement. Nous avons eu beaucoup d'échanges sur ce sujet ces derniers temps.

Pour parvenir à tenir ces objectifs, il faudra rechercher le maximum de subventions. Je crois que nous pouvons remercier les services qui y travaillent quotidiennement ».

Monsieur LEROY remercie Monsieur LE FUR pour cette présentation et propose à Monsieur DUFOUR d'évoquer les grandes orientations de la Commission Services à la personne.

« Merci Monsieur le Président.

Je vais évoquer la petite enfance, l'enfance-jeunesse et le CIAS. Vous vous rappelez que tout a démarré en 2015 avec la fusion de Seine-bord. Nous avons fait une mise en place des services en 2015-2016 et avons lancé une étude des besoins sur tout le territoire.

Nous avons ensuite travaillé en ateliers, créé des groupes de travail sur la parentalité, la petite enfance, les accueils de loisirs, les adolescents, etc. Nous avons aussi mis en place la première harmonisation tarifaire puisqu'il y avait 13 accueils de loisirs dans les 13 communes concernées. Elles sont désormais toutes alignées sur le même tarif, depuis deux ans.

Nous avons été beaucoup perturbés par toutes les fusions et les intégrations que nous avons eues au cours de ces dernières années.

Je voudrais rappeler qu'en termes d'investissement, nous sommes de petits consommateurs de crédits. Par contre, nous avons un budget de fonctionnement qui est quand même important. Il s'élève, au total, à 10 M€. Et nous avons 220 agents qui travaillent sur ces services.

C'est considérable, mais nous aidons des familles, nous accueillons des enfants dans des crèches, des accueils de loisirs ; nous avons intégré des associations comme celles de l'ex-CCEMS, nous avons intégré l'Espace des deux rives et la petite enfance de Pont de l'Arche. Cela fait donc des gros dossiers à traiter.

Nos objectifs, pour les années à venir, sont les suivants :

- *construction d'un ALSH à Courcelles sur Seine et de la crèche Bididul à Pont de l'Arche ;*
- *travail sur la mutualisation des accueils de loisirs,*
- *harmonisation tarifaire à l'horizon 2022 pour tout le territoire, y compris pour les communes de Val de Reuil, Louviers, le Vaudreuil et Pont de l'Arche et avec une compensation pour les communes si elles enregistrent une perte de recettes engendrée par la nouvelle tarification ;*
- *développement d'actions vers les adolescents ; domaine dans lequel les communes nous demandent de travailler fortement ;*
- *promotion de la santé dès la petite enfance avec l'inclusion des enfants en situation de handicap ;*
- *sensibilisation de tous nos jeunes aux mobilités douces, à la préservation de la nature, au changement climatique ainsi qu'à la culture parce que je pense que nous n'en n'avons probablement pas fait assez ;*
- *et, enfin, soutenir les valeurs de la laïcité.*

En ce qui concerne le CIAS, nous allons poursuivre les actions mises en place depuis 5 ans. Notre objectif, c'est de recruter des agents. C'est très compliqué, mais nous allons essayer de les recruter, de les former chez nous, en interne, aux gestes et postures nécessaires pour accompagner le public.

Nous réfléchissons également à l'aide possible aux aidants. C'est un sujet prégnant, porteur et c'est quelque chose qui nous est demandé.

Telles sont les grandes lignes du travail que nous souhaitons mener en matière de service à la personne ».

Monsieur LEROY invite Monsieur ZOUTU à évoquer les perspectives de la commission Coopération décentralisée. Ce dernier indique :

« En ce qui concerne la coopération internationale, qui est le petit Poucet de l'agglomération, le budget est stable qui a bénéficié d'une hausse significative avec la fusion. Au niveau de l'investissement, il est assez conséquent dans la mesure où le 1% Déchets et le 1% Eau apportent 188 000 € et l'ex-maraîchage et le micro-crédit 30 000 €. De son côté le budget de fonctionnement capte 52 500 € ; composé des subventions aux associations et des frais de mission divers.

La coopération avec Bohicon est terminée. Le maire en a été avisé. Il est néanmoins proposé de poursuivre nos actions au Bénin et de poursuivre le partenariat avec la mise en place d'une convention ciblant un ou plusieurs arrondissements. Nos interventions se formaliseront sur une période pluriannuelle au terme de laquelle un bilan sera établi.

Un diagnostic est en cours pour fixer le cadre et les cibles de notre programme d'actions. Nous allons monter un partenariat avec Cotonou, maintenir le travail que nous menons avec le groupement des femmes de la Communauté de communes du Zou et nous lançons un appel à projet auprès des associations du territoire.

Dans le même temps, nous soutenons les associations locales. Je vous demande à ce titre de nous communiquer les coordonnées des associations qui œuvrent dans le domaine de la solidarité internationale.

Enfin, il faudra valoriser, mieux faire connaître auprès de nos populations, l'action que l'agglomération mène en faveur du développement international. Merci ».

Cette présentation terminée, Monsieur JUBERT prend la parole :

« Au chapitre des recettes, il faudra penser à celles qui seront reversées par Eure Numérique. A partir du moment où Eure Numérique perçoit des recettes, il est convenu qu'elle en reverse une partie aux EPCI. Je vais me renseigner sur la question et je vous en reparlerai. J'ai néanmoins une interrogation sur les impôts de production : avons-nous une idée de la manière dont ils seront compensés ? Il y a eu des affirmations du gouvernement sur la compensation à l'euro-près mais nous n'en sommes pas sûrs...

En matière de dépenses, j'ai une interrogation sur le budget consacré à la digue de Saint Pierre du Vauvray : la dépense sera-t-elle aidée ?

Enfin, je réitère ma demande d'installation de distributeurs de billets dans les centre-bourgs car ils sont un élément fort de leur attractivité ».

Monsieur LEROY précise :

« Sur les impôts de production, l'Etat compensera à l'euro-près les sommes perçues par les EPCI au titre des impôts de production sur le dernier exercice. Mais nous perdrons la dynamique de croissance de nos recettes. Enfin, sur la digue de Saint Pierre, cela fait partie des études portées sur la Seine normande dans le cadre de la GEMAPI » indique-t-il avant de céder la parole à Madame LENFANT.

« Je vais vous parler de propreté publique et d'élimination des déchets. C'est un sujet qui traite essentiellement du cadre de vie. A ce sujet, je voudrais souligner que les agents de terrain font un travail qui n'est pas toujours facile et pas suffisamment reconnu.

Le point le plus important, celui de l'élimination des déchets, intervient dans le cadre de vie de tout-un-chacun puisque nous sommes tous satisfaits de pouvoir mettre nos poubelles au bord de la route et de voir disparaître les déchets que nous avons générés.

Le budget représente plus de 10 M€.

En 2021, nous travaillerons sur l'extension des consignes de tri. A partir de septembre 2021, nous pourrons mettre dans les sacs jaunes la totalité des emballages. Cela va peut-être permettre, aux personnes qui avaient du mal à trier parce qu'elles se posaient des questions, de pouvoir pratiquer le tri. Il reste encore beaucoup de travail à mener.

Une déchèterie supplémentaire ouvrira, au mois de mars, à Louviers.

Le mot d'ordre pour cette année et les années qui viennent est d'amplifier les actions de réduction des déchets, de renforcer le tri et de sensibiliser, responsabiliser, les habitants. Je pense aux bio-déchets qui représentent ¼ du poids de nos poubelles et pour lesquels il faudra trouver des débouchés. Voilà, en gros, le travail qui nous attend ».

« Effectivement, il y aura un gros travail à mener sur la valorisation des bio-déchets », confirme Monsieur LEROY avant de passer la parole à Monsieur CHARLIER.

« Je vais être très rapide dans la mesure où, sur le sujet de l'aménagement du territoire, l'urbanisme et les projets urbains, nous avons des actions qui sont très transversales par rapport aux autres compétences.

Pour accompagner les actions en faveur du commerce, nous allons devoir travailler sur la revitalisation des centre-bourgs. Sur les énergies vertes, chères à Anne TERLEZ, nous devons dégager les surfaces nécessaires au développement des énergies renouvelables. Et puis nous savons que pour favoriser le développement harmonieux de notre territoire, il faudra passer par un mode de développement plus sobre et renforcer la qualité de l'environnement.

Nous allons accompagner les communes et les habitants dans cette transition environnementale. Il est prévu, dès 2021, la formation des élus, la production de référentiels, l'animation d'ateliers pour aboutir et promouvoir un urbanisme plus favorable à la santé.

Nous maintiendrons les budgets pour faire évoluer nos documents d'urbanisme et pour parvenir à la mise en œuvre de leurs objectifs et, en parallèle, nous n'oublierons pas les opportunités qui se présenteront sur les acquisitions foncières à hauteur de 3 M€ prévus pour 2021.

Nous soutiendrons également les démarches d'intervention sur les friches et sur le renouvellement urbain.

Deux ou trois mots, également, sur le patrimoine et les bâtiments de l'agglomération. Nous aurons un objectif très important qu'est la transition énergétique pour atteindre la sobriété de nos bâtiments puisque nous sommes concernés par le décret « tertiaire » qui nous oblige à réduire de 40 % nos dépenses d'énergie à l'aube 2030. Nous allons donc devoir investir massivement sur nos bâtiments durant ce mandat afin d'engendrer des baisses de coûts de fonctionnement essentiellement liés à l'énergie. Nous aurons également pour objectif d'optimiser les contrats de maintenance et d'entretien et nous aurons la volonté de gérer dynamiquement notre patrimoine immobilier afin de vendre un bien lorsqu'il sera utile d'en financer un autre.

Pour terminer et pour faire vite, je n'oublie pas la valorisation du patrimoine des communes. Les dispositifs en place sont maintenus ; que ce soit les chantiers CURSUS à hauteur de 380 000 €, le dispositif « Mon village, mon amour ». Nous lancerons les études sur le baillage de Pont de l'Arche et nous maintiendrons l'aide aux particuliers.

Enfin, dernière action envisagées, le développement des actions de mécénat sur le patrimoine. Voilà, mes chers collègues ».

Monsieur LEROY cède ensuite la parole à Monsieur CHABON pour « un point sur le tourisme qui sera un aspect important de ces prochaines années ».

« Effectivement, embraye Monsieur CHAMBON, le secteur du tourisme est un secteur qui souffre beaucoup en ce moment. Il est même complètement à l'arrêt.

Au chapitre du fonctionnement, les deux dotations principales attribuées par l'Agglomération restent au même niveau avec 750 000 € pour la base de loisirs et 400 000 € pour l'office de tourisme sous forme d'EPIC.

Une provision de 40 000 € est également inscrite pour définir une stratégie pluriannuelle de développement touristique. Et puis il y a aussi le soutien au musée de la batellerie à hauteur de 17 000 €.

Au titre des investissements, nous avons prévu une ligne au titre du développement des infrastructures à la base nautique de Léry-Poses et la requalification du plan d'eau de Tosny, sur la commune de Trois-Lacs. Nous bénéficions d'une ligne de crédit pluriannuels de 820 000 €.

2021, c'est également l'année de l'inauguration de l'itinéraire cyclable La Seine à vélo qui bénéficie d'un crédit de 100 000 € afin d'implanter la signalétique et le mobilier de service.

Nous lancerons également la première phase des études préalables aux itinéraires de randonnée pédestre ; pour un coût estimé de 20 000 € la première année.

La commune de Poses fera l'objet d'un parcours du patrimoine tel que l'a connu la commune de Pont de l'Arche cette année. Et puis, dossier le plus conséquent pour 2021 et les années à venir ; celui du château de Gaillon. Etant donné l'importance du programme il a été décidé d'ouvrir une ligne comptable spécifique à cette opération. En 2021, les études préalables au lancement des travaux de réhabilitation et de requalification vont se poursuivre. Les travaux initiés par la DRAC sur le pavillon d'entrée seront finalisés. Et nous devrions entamer les travaux en vue de la création de l'auditorium dans la mesure où un budget de 200 000 € est inscrit pour 2021. Voilà pour les principales orientations ».

Monsieur LEROY remercie Monsieur CHAMBON pour cette communication et insiste sur le fait que « dans les années qui viennent, il y aura une mobilisation des fonds en provenance de l'Etat, qui a déjà beaucoup investi, mais aussi des fonds européens qui vont nous aider, très largement, à restaurer les magnifiques jardins s'étalant sur 12 ha ainsi que la Grande maison en centre de congrès. La Région nous accompagne également beaucoup sur ce secteur souligne-t-il avant de céder la parole à Madame PERCHET ».

Cette dernière « pose la question du traitement incitatif des déchets, avec la mise en place d'une collecte pesée comme c'est le cas dans certaines communes de l'Est de la France, qui ont des résultats extrêmement intéressants et qui incitent fortement la population à ne pas rejeter autant de déchets qu'il y a lieu de constater à l'heure actuelle ».

« C'est un sujet qui avait été déjà abordé lors de la dernière mandature, rappelle Monsieur LEROY, et qui n'avait pas débouché sur une décision positive. Mais nous pouvons nous reposer la question » estime-t-il avant d'inviter Madame BREEMEERSCH à faire le point sur les perspectives liées à la santé ; « cette problématique étant au cœur de nos préoccupations et étant ressortie très fortement dans les conclusions de notre séminaire ».

Madame BREEMEERSCH remercie l'assemblée « pour ce débat d'orientations budgétaires même si, effectivement, il y a eu beaucoup de chiffres donnés. Pour moi qui suis nouvellement élue, j'apprends énormément à chaque nouvelle réunion et il est important d'avoir un panorama complet me permettant de mieux comprendre tout ce que nous gérons à l'agglomération.

La Santé, la télémédecine, est une nouvelle commission même si le sujet était étudié par une autre commission auparavant. C'est une thématique au cœur des débats ; fortement présente. Les

enjeux de santé sont devenus une préoccupation prioritaire comme l'a démontrée la crise sanitaire due à l'épidémie de covid-19.

La santé est souvent évoquée sous deux angles principaux : la prévention et l'accès aux soins.

Pourtant, quand j'entends mes collègues, encore ce soir, ce n'est pas seulement cela. Si je reprends la définition de l'OMS, datée de 1946, la santé ne se résume pas seulement à la question de l'accès aux soins, de la prévention, mais aussi à toutes les actions qui contribuent au bien-être global des habitants. C'est bien plus que les questions de soin et de l'hôpital. C'est aussi les questions de conditions de vie qui ont trait aux revenus, au logement, à l'emploi, à l'éducation, les inégalités territoriales ; bref tout ce qui contribue à la qualité de vie de nos concitoyens.

Effectivement, il y aura des thèmes transversaux que nous traiterons dans le cadre de nos différentes commissions.

Pour en revenir à la santé, je vais suivre le parcours de Monsieur DUFOUR quand il s'est emparé du dossier en 2015. Nous allons commencer par faire un diagnostic, un inventaire, sur l'évolution du nombre de professionnels de santé sur le territoire, observer le maillage du territoire, réaliser un portrait de santé complet sur le territoire.

Si j'ai bien suivi les derniers chiffres, nous avons à peu-près 74 médecins généralistes. C'est un peu plus favorable que la moyenne normande. Et pourtant... Nous sommes en sous-démographie pour les spécialistes.

Nous manquons de dentistes, de gynécologues, d'ophtalmologistes, de dermatologues. Il y a une plus faible attractivité de notre territoire pour ces professionnels de santé. Nous devons agir pour les attirer et les accueillir afin d'éviter la désertification de certains secteurs et certaines spécialités.

Autre débat ; la part des médecins âgés de plus de 55 ans est de 33 %. C'est un peu mieux que la moyenne normande mais c'est un sujet qui préoccupe beaucoup de nos communes puisque la part des médecins qui partent en retraite et ne sont pas remplacés augmente.

On compte 103 infirmiers, 58 masseurs-kinésithérapeutes, 37 chirurgiens-dentistes. Nous allons devoir mener un diagnostic afin de mettre en place des solutions permettant une meilleure coordination. D'ailleurs ces médecins sont demandeurs d'une meilleure coordination, d'une mise en réseau leur permettant de mieux partager les informations, de mieux accompagner et de mieux orienter le public.

Voilà donc pour cette première idée de réaliser un diagnostic, un travail de fond avant de pouvoir présenter des actions.

Au niveau du budget, la ligne est encore plus petite que celle dont bénéficie Monsieur ZOUTU puisqu'il n'y a de ligne budgétaire que celle du Contrat Territorial de Santé ; pour un montant de 110 à 130 000 €, selon les années, pour financer des actions de promotion de la santé. Il est également possible de financer de petits investissements, pour les professionnels de santé, avec un plafond maximum de 10 000 € ; souvent pour l'aide à l'installation.

Principaux enjeux de la santé pour tous :

- prendre en compte les populations les plus fragiles,*
- développer des interventions à destination de ces publics en lien avec les acteurs locaux.*

Mais l'enveloppe budgétaire du CTS ne suffira probablement pas. Nous devons donc avoir un débat sur ce sujet.

Nous avons beaucoup entendu parlé de la qualité de vie sur le territoire. Est-ce qu'on peut proposer des études d'impact sur la santé dans le cadre des études préalables aux projets

d'aménagement ? Créer des démarches d'urbanisme favorables à la santé ? Promouvoir le bien-être ? Mettre en place des schémas d'aménagement qui maximisent l'accès aux soins ? Des pratiques d'exercices physiques, des espaces-verts, pour un meilleur bien-être physique ? Privilégier les choix d'aménagement et les enjeux du développement durable...

Nous souhaitons également soutenir les communes qui développent des projets avec les professionnels de santé, examiner comment nous pouvons aider la réalisation de maisons de santé, de centres de santé ; notamment pour les aménagements ou, éventuellement, le salariat de professionnels. Quel type de soutien et jusqu'où ira l'Agglomération ? Autant de questions qui devront être débattues.

En matière de télémedecine, nous devons également nous interroger sur les types de soutiens à mettre en œuvre et nous demander jusqu'où est prête à aller l'agglomération pour aider les professionnels et les communes qui voudraient aller vers la télémedecine et la e-consultation.

Nous souhaitons enfin favoriser la pratique sportive, travailler sur le handicap, soutenir les familles et les aidants dans le parcours de vie des enfants et des personnes en situation de handicap, travailler sur le maintien à domicile.

Voilà, mes chers collègues. Beaucoup de sujets très transversaux sur lesquels nous devons débattre ».

Monsieur LEROY remercie Madame BREEMEERSCH pour son intervention et donne la parole à Monsieur ORTEGA.

Ce dernier « salue l'organisation de ce débat ainsi que le travail de la commission des finances dans laquelle nous avons eu des débats très intéressants sur le plan de relance. J'ai bien saisi le besoin de maintenir notre CAF à la somme de 14 M€.

Je reviens sur le sujet du plan de relance. Je soutiens la proposition de Philippe BRUN autour de deux éléments : l'allègement, voire l'exonération du paiement de la CFE pour certains commerces qui ont subi des fermetures administratives et la mise en place d'une commission très transversale chargée de la mise en place du plan de relance » conclut-il après avoir salué le travail mené par la Direction des Finances.

Au terme de cette discussion Monsieur LEROY propose, ce qui est accepté, 20 mn de suspension de séance afin que chacun puisse se restaurer.

2020-204 - FONDS DE CONCOURS - FINANCES LOCALES - FONDS DE CONCOURS - Attributions à différentes communes

Sur rapport de Monsieur LEJEUNE, à l'unanimité, le Conseil communautaire accepte le montant des fonds de concours suivants au bénéfice des communes suivantes :

COMMUNE	MONTANT FDC INVESTISSEMENT
Acquigny	1 554,16 €
Acquigny	2 500 €
Acquigny	9 154,51 €
Pinterville	22 733 €
Pinterville	2 029 €
Quatremare	6 052,21 €
Martot	14 901,99 €
La Haye Malherbe	824,65 €
La Haye Malherbe	11 630,02 €

Martot pour financer la réalisation de divers travaux sur les bâtiments communautaires (local

associatif, école etc.), l'achat d'un tracteur tondeuse et des travaux dans le cimetière. Coût total prévisionnel : 33 234,06 € HT- FDC sollicité 14 901,99 €.

FDC accordé : 14 901,99 € correspondant au solde de l'enveloppe

La Haye Malherbe pour l'achat de décorations de Noël. Coût prévisionnel : 1 649,31 € - FDC sollicité : 824,65 € représentant 50 % du reste à charge

FDC accordé : 824,65 €

La Haye Malherbe pour l'acquisition d'une barre de visio-conférence et d'un journal numérique. Coût total prévisionnel : 23 260,05 €. FDC sollicité : 11 269,78 €.

FDC accordé : 11 630,02 € représentant 50 % du reste à charge et **correspondant au solde de l'enveloppe.**

Pinterville pour financer la réalisation de travaux dans le cimetière. Coût total prévisionnel : 45 466,67 € HT (54 560 TTC) - FDC sollicité 22 733€ représentant 50 % du reste à charge.

FDC accordé : 22 733 €

Pinterville pour financer des aménagements de sécurisation routière par pose de gabions. Coût total prévisionnel : 4 058 € HT- FDC sollicité 2 029 € représentant 50 % du reste à charge.

FDC accordé : 2 029 € correspondant au solde de l'enveloppe

Quatremare pour financer l'achat et la pose d'un columbarium. Coût prévisionnel : 12 104,42 € HT (14 525 € TTC) – FDC sollicité : 6 052,21 € représentant 50 % du reste à charge.

FDC accordé : 6 052,21 € correspondant au solde de l'enveloppe

Acquigny pour financer l'extension du columbarium. Coût prévisionnel : 3 108,33 € HT – FDC sollicité : 1 554,16 € représentant 50 % du reste à charge.

FDC accordé : 1 554,16 €

Acquigny pour financer la fourniture et la pose de bancs sur l'aire de jeux. Coût prévisionnel : 5 000 € HT- FDC sollicité : 2 500 € (50 % du reste à charge).

FDC accordé : 2 500 €.

Acquigny pour financer les travaux de construction d'un nouveau local pour le CCAS. Coût prévisionnel : 25 000 € HT- FDC sollicité : 12 500 € (50 % du reste à charge).

FDC accordé : 9 154,51 € correspondant au solde de l'enveloppe.

Le Conseil communautaire dit que ces montants sont des maximums et qu'ils ne pourront augmenter en fonction du coût du projet ou du désistement d'un financeur.

2020-205 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - ADMINISTRATION GENERALE - Rapport des décisions du Président

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte de l'état des décisions de Président passées au titre des mois de juillet, septembre, octobre et novembre 2020.

2020-206 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - ADMINISTRATION GENERALE - Rapport des décisions de Bureau prises au mois de novembre 2020

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte de l'état des décisions de Bureau passées au titre du mois de novembre 2020.

2020-207 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - VALORISATION DU PATRIMOINE - Dispositif "Mon Village. mon amour" - Aide complémentaire versée par l'Agglomération - Convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur MAZURIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer, pour l'année 2020, les conventions de financement particulières établies avec les communes pour financer leurs projets de restauration du patrimoine en complément du dispositif *Mon Village Mon Amour* porté par le Conseil Départemental de l'Eure ;
- décide de soutenir les projets de sauvegarde du patrimoine communal financés par le dispositif *Mon Village Mon Amour* par une aide financière équivalente, à hauteur de deux à trois dossiers par an.

2020-208 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - VALORISATION DU PATRIMOINE - Mise en valeur du patrimoine sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure - Aide au patrimoine privé - Convention avec la Fondation du patrimoine - Autorisation

Sur rapport de Monsieur MAZURIER, à l'unanimité, le Conseil communal :

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer, pour l'année 2020, la convention avec la Fondation du patrimoine permettant l'octroi du Label en faveur des propriétaires privés ;
- décide de verser à la Fondation du patrimoine une enveloppe de 30 000 € permettant d'accompagner 3 à 5 dossiers par an.

2020-209 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER - Convention relative au référentiel foncier sur le site stratégique du Val d'Hazey-Gaillon - Avenant

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de reporter la convention relative à la réalisation d'un référentiel foncier sur le site stratégique du Val d'Hazey-Gaillon jusqu'au 31 décembre 2022.

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

2020-210 - ALIENATIONS - URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER - Commune de Saint Etienne du Vauvray - Lotissement "Cœur de Village" - Vente à Madame Manon BRUNEL et Monsieur Corentin OUINE - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, par 87 voix POUR et 1 voix CONTRE, le Conseil communautaire :

- approuve la promesse unilatérale de vente d'immeuble en date du 3 juillet 2020 afin de vendre le lot à bâtir n° 11, cadastré section B numéro 1310, d'une surface de 514 m² au prix de 52 500 € H.T., au profit de Madame Manon BRUNEL et Monsieur Corentin OUINE ;
- donne son agrément pour la cession du lot à bâtir n° 11, cadastré section B numéro 1310, d'une surface de 514 m², situé sur le lotissement « Cœur de Village » à Saint-Etienne-du-Vauvray ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte authentique ainsi que toutes les pièces afférentes à cette cession.

Le Conseil communautaire dit également que Maître Stéphane PELFRENE ou Maître Sabrina BAYEUL, notaires à Louviers, seront chargés de la rédaction des actes nécessaires, éventuellement assisté du notaire des acquéreurs et que les frais relatifs à cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

2020-211 - ACQUISITIONS - URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER - Commune de Pont de l'Arche - Acquisition de la gendarmerie - Rectificatif

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de modifier

la surface de la parcelle à acquérir, actuellement cadastrée section A numéro 2 081 (issue de la parcelle A 89p), d'une contenance de 9 427 m², située sur la commune de Pont de l'Arche.

Les autres dispositions figurant dans la délibération susvisée demeurent inchangées.

2020-212 - ACQUISITIONS - URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER - Commune du Manoir-sur-Seine - Commerces et parties contigües à l'ancien Mutant - Sollicitation EPFN pour acquérir, constituer une réserve foncière et intégrer l'opération au Programme d'Action Foncière - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- décide d'acquérir les parcelles,
- demande l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour procéder à l'acquisition de cette propriété, constituer une réserve foncière et intégrer l'opération au Programme d'Action foncière en cours d'actualisation ;
- s'engage à racheter le terrain dans un délai maximum de cinq ans.

2020-213 - ALIENATIONS - URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER - Commune de Clef vallée d'Eure - Zone d'Activités de la Croix Blanche - Vente à Monsieur Mathieu FRETE - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de céder à Monsieur Mathieu FRETE, les lots n° 2 et 5, cadastrés section ZL numéros 84, 85, 88 et 91, d'une contenance de 2 624 m², pour y implanter un bâtiment industriel à vocation de maintenance industrielle et d'analyse technique.

Cette cession est consentie moyennant un prix de 10 Euros H.T. le m², soit un prix de 26 240 € H.T. pour une surface de 2 624 m², T.V.A. en sus, au taux tel qu'il sera en vigueur à la signature de l'acte authentique, étant précisé à titre indicatif que le taux effectif de la T.V.A. est actuellement à 20 %, soit un prix TTC de 31 488 €.

Le Conseil communautaire autorise à se substituer un tiers à l'acquéreur dans le bénéfice du présent compromis et de ses suites s'il s'agit :

- d'une ou plusieurs sociétés, existantes ou à créer, spécialement constituées pour l'acquisition du terrain et/ou la construction et la mise à bail du bâtiment au profit des futurs exploitants.
- d'une ou plusieurs sociétés réalisant et finançant la construction des installations de l'acquéreur dans le cadre d'un contrat de crédit-bail.
- d'une ou plusieurs sociétés d'exploitation des futurs bâtiments et équipements, existantes ou à créer.

Le Conseil communautaire :

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à poursuivre les transactions foncières et à signer tous documents à intervenir dans ce cadre dont le compromis de vente et les actes de vente définitif ;
- dit que les frais relatifs à cette acquisition sont à la charge de l'acquéreur et que les actes correspondants seront établis par notaire.

2020-214 - ALIENATIONS - URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER - Commune de Louviers - Cession de la parcelle AV 220 p située place des Anciens Combattants d'Indochine au groupe KAPITAL - Autorisation

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur Philippe BRUN s'interroge :

« Le prix de cette vente, de l'ordre de 150 000 €, me paraît faible au regard des prix habituellement constatés sur Louviers.

Et j'ai une autre question sur la ligne de chemin de fer, dont le maintien permettrait de rouvrir la

ligne entre Louviers et Rouen et, par là-même, de renforcer l'attractivité du territoire ».

Monsieur LEROY confirme à Monsieur Philippe BRUN que « *le prix de vente est bien de 250 000 euros, conforme à l'estimation des Domaines. Par ailleurs, la ligne de chemin de fer est préservée. Les études en vue de l'éventuelle réouverture d'une ligne entre Louviers et Rouen sont en cours et la SNCF souhaite rester propriétaire des emprises* ».

Rebondissant sur les propos tenus par Monsieur LEROY, Monsieur PRIOLLAUD « *se félicite de cette cession qui permettra de donner toute sa dimension à ce site localisé entre GLACEO et CASEO. Je rappelle qu'il s'agit d'une initiative portée par un investisseur privé qui souhaite développer une activité de loisirs. Ce secteur permettra d'offrir des activités multisports. La réunion publique pour présenter le projet se déroulera en début d'année 2021. Nous aurons, sur ce secteur, des activités sportives et ludiques qui seront bénéfiques à l'attractivité du territoire* ».

Monsieur BRUN précise qu'il avait bien compris que le terrain était vendu pour 250 000 € et non 150 000 € comme initialement dit. Il maintient néanmoins que ce prix est légèrement sous-évalué par rapport au prix au mètre carré habituellement constaté ; de l'ordre de 90 €. Monsieur BRUN remercie Monsieur LEROY pour les précisions apportées sur le maintien de la ligne de chemin de fer.

Madame LENFANT profite de cette discussion pour demander que lui soit transmise l'étude menée par la SNCF sur le devenir de la ligne de train entre Louviers et Evreux. « *S'il n'y a pas de projet, alors il faudra envisager la réalisation d'une piste cyclable sur cette voie de chemin de fer. Cela évitera la prolifération des ronciers...Je rappelle que la voie de chemin de fer n'a plus vu passer un train depuis 13 ans* » !

A son tour, Madame SANCHEZ propose « *de ne pas négliger la création d'un service de train, version tramway, pour relier Louviers à Rouen. La création de ce service de tram-train permettra de mieux desservir Louviers pour celles et ceux qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas utiliser la voiture. Ce serait un vrai plus pour l'agglomération* » estime-t-elle.

Monsieur LEROY prend en compte ces considérations mais rappelle que la délibération concerne la vente d'un terrain. Il propose donc de passer au vote.

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de céder au groupe KAPITAL une parcelle de 5 549 m², à prendre dans la parcelle de plus grande importance cadastrée section AV numéro 220p, située place des Anciens Combattants d'Indochine sur la commune Louviers.

Le Conseil communautaire dit également :

- que cette cession est consentie moyennant le prix de de 250 000 € H.T., T.V.A. en sus au taux tel qu'il sera en vigueur à la signature de l'acte authentique ;
- que tous les frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur, à l'exception du document d'arpentage qui sera à la charge du vendeur ;
- que les actes correspondants seront établis par notaire.

Le Conseil communautaire autorise à se substituer un tiers à l'acquéreur, s'il s'agit :

- o d'une ou plusieurs sociétés spécialement constituées pour l'acquisition du terrain et/ou la construction et la mise à bail du bâtiment au profit des futurs exploitants ;
- o d'une société réalisant et finançant la construction des installations de l'acquéreur dans le cadre d'un contrat de crédit-bail ;
- o d'une ou plusieurs sociétés filiales d'exploitation de l'acquéreur, existantes ou à créer ;

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le compromis de vente, l'acte authentique ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier

2020-215 - SUBVENTIONS - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Eure et Chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie - Signature d'une convention de partenariat - Rectification - Autorisation

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, à l'unanimité, le Conseil communautaire rectifie la délibération n°2020-37 en date du 13 février 2020 afin de préciser que les signataires de la convention sont la Chambre de Commerce et de l'Industrie des Portes de Normandie, la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Eure et la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

Les autres dispositions de la délibération n°2020-37 en date du 13 février 2020 demeurent inchangées.

2020-216 - VOIRIE - Commune du Vaudreuil - Aménagement du parking Carré - Convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte l'opération d'aménagement du parking Carré, situé rue Arthur Papavoine sur la commune du Vaudreuil, pour un montant total estimé à 130 000 € HT ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention jointe en annexe et tout document relatif à la réalisation de cette opération, ainsi que les avenants éventuels en moins-value, dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant initial, dans le respect de l'estimation prévisionnelle ;

2020-217 - VOIRIE - Commune de Criquebeuf sur Seine - Travaux d'aménagement Chemin du Mesnillet - Avenant - Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve l'évolution de l'enveloppe financière portant sur les travaux d'aménagement du chemin du Mesnillet sur la commune de Criquebeuf sur Seine, pour un montant total de 431 800 € HT ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant portant la participation de la commune de Criquebeuf sur Seine à 140 335 € HT, ainsi que tout document concernant cette opération.

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur GAMBLIN a attiré l'attention du Conseil sur la multiplication des avenants en matière de travaux de voirie :

« En cette période d'incertitude sur nos recettes fiscales, la commission a noté l'augmentation des prix des marchés de voirie. Nous devons être vigilants sur le fait de bien chiffrer le montant des travaux afin de ne pas connaître d'augmentation en cours de route » préconise-t-il.

Monsieur LEROY s'accorde sur ces propos.

2020-218 - VOIRIE - Commune de Louviers - Aménagement du Pôle d'Echanges Les Fontenelles - Demande de subvention au Conseil Régional de Normandie - Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter la participation financière du Conseil Régional de Normandie, estimée à 900 000 € HT pour l'ensemble de l'opération d'aménagement du Pôle d'échanges des Fontenelles à Louviers.

2020-219 - VOIRIE - Commune de la Harengère - Fonds de concours versé au titre des amendes de police - Convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, à l'unanimité, le Conseil communautaire attribue un fonds de concours au titre des amendes de police, représentant 50 % du montant des travaux prévus, au bénéfice de la commune de La Harengère, pour un montant de 2 093 HT.

2020-220 - VOIRIE - Commune de Courcelles sur Seine - Travaux d'aménagement de la rue de Mousseaux - Convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, à l'unanimité, le Conseil communautaire accepte l'aménagement de la rue de Mousseaux sur la commune de Courcelles sur Seine, pour un montant estimé à 263 216,50 € HT.

2020-221 - AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE - PATRIMOINE - Prise de la compétence gendarmerie - Avenant au bail emphytéotique administratif et sa convention de location non détachable et avenant au contrat de sous-location avec la gendarmerie de Pont de l'Arche - Autorisation

Sur rapport de Monsieur MAUGARS, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte la conclusion des avenants au bail emphytéotique administratif et à la convention de location non détachable avec la société CICOBAIL afin de substituer la Communauté d'agglomération à la commune de Pont de l'Arche ;
- accepte la conclusion de l'avenant à la convention de sous-location avec la société CICOBAIL et l'Etat afin de substituer la Communauté d'agglomération à la commune de Pont de l'Arche ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants.

2020-222 - MARCHÉS PUBLICS - CYCLE DE L'EAU - Travaux de recherche en eau sur le site de Lormais commune de Venables - Les Trois Lacs - Procédure adaptée - Attribution - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LE FUR, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte de l'attribution du marché à l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse :

Tranches	Entreprise attributaire	Montants HT	Montants TTC (TVA à 20% au taux actuellement en vigueur)
Tranche ferme : secteur Est Création d'un forage d'essai et d'un doublet piézométrique aux alluvions et à la craie à l'est du site d'étude	SADE CGTH – Département forages 24 rue Frédéric Joliot Curie / Saint Avertin BP 90134 37171 Chambray les Tours CEDEX	144 925 €	173 910 €
Tranche optionnelle n°1 : secteur Ouest Création d'un forage d'essai et d'un doublet piézométrique aux alluvions et à la craie à l'ouest du site d'étude		127 675 €	153 210 €
Total		272 600 €	327 120 €

Le Conseil autorise également Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter l'ensemble des organismes susceptibles de participer au financement, notamment l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Départemental de l'Eure, afin d'inscrire cette opération à un programme subventionné au meilleur taux.

2020-223 - MARCHÉS PUBLICS - CYCLE DE L'EAU - Accord-cadre pour l'entretien et la création d'ouvrages hydrauliques sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure - Deux lots - Appel d'offres ouvert - Avenant - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LE FUR, à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants dépourvus d'incidence financière.

2020-224 - ENVIRONNEMENT - RIVIÈRES ET MILIEUX NATURELS - Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) Rouen Louviers Austreberthe - Convention pour la co-organisation d'un colloque sur le risque inondation et la gestion des eaux pluviales urbaines - Autorisation

Sur rapport de Monsieur VIGOR, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve la convention concernant la co-organisation d'un colloque sur le risque inondation et la gestion des eaux pluviales urbaines, ainsi que le montant de la participation financière de la Communauté d'agglomération Seine-Eure qui s'élève à 1 000 € TTC ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention avec la Métropole Rouen Normandie, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec et le Syndicat des Bassins Versants Cailly-Aubette-Robec, ainsi que tout document permettant l'organisation de cet évènement.

2020-225 - ENVIRONNEMENT - RIVIÈRES ET MILIEUX NATURELS - Actualisation des budgets des projets d'œuvres artistiques "Seine de crue" de sensibilisation au risque inondation sur les communes de Courcelles-sur-Seine et de Pont de l'Arche - Demandes de subvention - Autorisation

Cette délibération présentée, Monsieur PICARD s'est interrogé « sur le pourquoi de ces augmentations alors que le contexte financier incertain nous impose de limiter les dépenses ».

« La nature des berges a imposé des aménagements supplémentaires afin de tenir compte des contraintes d'aménagement des sols », précise Monsieur LEROY avant de rappeler que ces travaux sont subventionnés à hauteur de 80 % par l'AESN.

Monsieur LEROY a profité de cette discussion pour rappeler que l'Agglo finance également la statue en cours de fabrication par Romain REVEILLAC et qui sera installée sur le trajet du futur BHNS. « L'Agglo s'engage pour les artistes et les artisans d'art dans le cadre du label Villes et métiers d'art ! » s'est-il félicité.

Sur rapport de Monsieur VIGOR, par 87 voix POUR et 1 ABSTENTION, le Conseil communautaire :

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer un avenant au contrat artistique initial avec Heidi WOOD pour inclure les dépenses supplémentaires liées au projet « Boulier à crue » sur la commune de Courcelles-sur-Seine, ainsi que tout document afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à convenir avec les architectes Berger & Berger d'un nouveau budget afin de leur permettre de définir l'œuvre « Colonne infinie » sur le site de Pont de l'Arche, selon les contraintes techniques du terrain, et à signer un contrat artistique permettant la fourniture et la pose de cette œuvre, ainsi que tout document afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions complémentaires auprès des financeurs dont l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Ministère de la Culture via la DRAC.

Ces projets sont inscrits dans le PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations) d'intention Rouen-Louviers-Austreberthe, action 1.3.

- **Projet « Boulier à crue » à Courcelles sur Seine**

Le premier semestre 2019 a été consacré à la recherche de financements et l'ancienne CCEMS a obtenu des subventions à hauteur de 80 % auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du

Ministère de la Culture, via la DRAC de Normandie, et de 4 000 € via du mécénat privé (EOL n° 21 et MAILLOT SAS). Un contrat artistique a été ainsi conclu le 5 août 2019 avec Heidi WOOD.

Les études techniques indispensables, permettant d'assurer la pérennité de l'œuvre, ont été menées de fin 2019 jusqu'à la fin du printemps 2020. Confrontée à des forces verticales de remontée de nappe, des forces latérales lors des épisodes de crue de la Seine et, enfin, à son propre poids, l'estimation du coût de l'œuvre « Boulier à crue » doit maintenant intégrer des dépenses supplémentaires nécessaires au renforcement de la structure en inox et des fondations (micropieux).

Elles représentent un total de 36 000 € HT, ce qui fait évoluer le coût global pour la réalisation de l'œuvre à 111 000 € HT.

- **Projet « Colonne infinie » à Pont de l'Arche**

Les artistes-architectes Berger & Berger ont pris du retard dans l'étude et le chiffrage des différentes prestations nécessaires à la mise en œuvre du projet et aucun contrat n'a pour l'instant été signé pour le site de Pont de l'Arche.

En effet, le projet a été modifié car les études préalables menées par les architectes ont démontré l'impossibilité d'installer l'œuvre dans le lit mineur de l'Eure en respectant le budget initial fixé par la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

Suite à la nécessité de réaliser des études complémentaires de structure et de fondation, le coût total de l'œuvre artistique « Colonne infinie » sur le site de Pont de l'Arche est porté à 79 340 € HT.

2020-226 - ENVIRONNEMENT - RIVIÈRES ET MILIEUX NATURELS - Études géotechniques nécessaires à la programmation sur le site CPIER de Gaillon, Saint Pierre la Garenne et le Val d'Hazey - Convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur VIGOR, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve la réalisation d'études géotechniques nécessaires à la programmation sur le site CPIER de Gaillon, Saint Pierre la Garenne et le Val d'Hazey, ainsi que la participation financière de la Communauté d'agglomération Seine-Eure pour un montant de 19 200 € TTC ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec l'EPF Normandie la convention s'y rapportant, jointe en annexe à la présente délibération, ainsi que tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

2020-227 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - HABITAT-LOGEMENT - Participation financière en faveur d'Eure Habitat pour une opération de réhabilitation de 24 logements collectifs locatifs sociaux - Immeubles Les Lupins 1 et 2 à Pont de l'Arche - Autorisation

Sur rapport de Madame ROUZEE, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Décide de l'attribution d'une participation financière de 32 878 € TTC à Eure Habitat pour l'opération de réhabilitation de 24 logements locatifs sociaux collectifs – immeubles Les Lupins 1 et 2, situés à Pont de l'Arche ;
- dit qu'une convention de paiement sera élaborée ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à engager et à procéder au règlement de la participation et à apporter toutes signatures concernant ce dossier ;
- dit que le mandatement du solde de la participation s'effectuera sur la présentation d'un document certifiant la réception des travaux, et la mise en œuvre d'un volet insertion par l'activité économique.

2020-228 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - HABITAT-LOGEMENT - Participation financière en faveur de la SILOGE pour une opération de construction de 6 logements individuels (5 PLUS/ 1 PLAI) - Rue de Provence à Poses - Autorisation

Sur rapport de Madame ROUZEE, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- décide de l'attribution d'une participation financière de 16 380 € TTC à la SILOGE pour l'opération de construction de 6 logements rue de Provence à Poses ;
- dit qu'une convention de paiement sera élaborée ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à engager et à procéder au règlement de la participation et à apporter toutes signatures concernant ce dossier ;
- dit que le mandatement du solde de la participation s'effectuera sur la présentation d'un document certifiant la réception des travaux, et la mise en œuvre d'un volet insertion par l'activité économique.

2020-229 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - HABITAT-LOGEMENT - Participation financière en faveur de l'Armée du Salut pour une opération de construction de 25 logements locatifs sociaux collectifs (PLAI) - Rue Saint Jean à Louviers - Autorisation

Sur rapport de Madame ROUZEE, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- décide de l'attribution d'une participation financière de 70 875 € TTC à l'Armée du Salut pour l'opération de construction d'une résidence accueil de 25 logements collectifs sise rue Saint-Jean à Louviers ;
- dit qu'une convention de paiement sera élaborée ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à engager et à procéder au règlement de la participation et à apporter toutes signatures concernant ce dossier ;
- dit que le mandatement du solde de la participation s'effectuera sur la présentation d'un document certifiant la réception des travaux, et la mise en œuvre d'un volet insertion par l'activité économique.

Cette délibération votée, Monsieur Philippe BRUN a félicité l'Agglo « pour le financement de ce très beau projet qui était très attendu ».

2020-230 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - HABITAT-LOGEMENT - Validation de la convention d'utilité sociale (CUS) du bailleur social SILOGE - Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve la Convention d'Utilité Sociale de la SILOGE :

- en émettant néanmoins une réserve quant à l'absence de plan de vente dans le document,
- et en demandant que la répartition PLAI/PLUS/PLS tende vers celle du PLH.

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur JAMET a évoqué la SILOGE « *excellamment dirigée par Peggy HUMBERT. Néanmoins, la SILOGE qui, rappelons-le, est un bailleur social, a un problème de politique de peuplement de son parc de logements. Elle a tendance à privilégier les locataires intégrés et la liaison avec les communes ne s'opère pas tout le temps* »...

Madame TERLEZ a partagé les propos tenus par Monsieur JAMET.

2020-231 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - HABITAT-LOGEMENT - Modification des marges locales - Délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques au logement (aides à la pierre) - Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve la modification des marges locales utilisées dans le calcul des loyers des logements locatifs sociaux suivant le tableau suivant :

MARGES LOCALES MODIFIEES	
1 - Chauffage économique :	
Chauffage gaz (très haute performance énergétique)	2,5 %
Energies renouvelables et de récupération en collectif (sauf si label E3 et E4 atteint car obligation de EnR)	5 %
2 - Performance thermique :	
Label E1/C1 ou C2	1 %
Label E2/C1 ou C2 ou BBC	4 %
Label E3/C1 ou C2 ou Bepos	9 %
Label E4/C1 ou C2 ou Bepos+	12 %
En acquisition-amélioration :	
Label HPE rénovation 2009 ou Option Rénovation 150	5 %
Label BBC rénovation ou Option Effinergie Rénovation	7 %
3 - Autres marges :	
Local collectif résidentiel	3 %
Proximité des services / le projet est situé dans une "centralité"	2 %
Accessibilité (au-delà de la réglementation)	4 %
Logement individuel	5 %
Certification NF Habitat ou équivalent délivré par un organisme certificateur	3 %
Certification NF Habitat HQE ou équivalent délivré par un organisme certificateur	5 %
TOTAL plafond	15 %

Le Conseil communautaire dit également :

- que l'annexe 6 jointe à la délibération annule et remplace l'annexe 6 précédente à la convention de délégation de compétence ;
- que le nouveau dispositif sera mis en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2021.

2020-232 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - COHESIONS TERRITORIALES - Subvention d'investissement à l'association IFAIR - Autorisation

A l'issue de la présentation de cette délibération, Monsieur Philippe BRUN a posé une question sur l'avancement du projet de garage solidaire porté par IFAIR.

« Ce projet est né il y a quelques années à Maison Rouge, rappelle Madame TERLEZ. A l'époque, nous avons constaté la multiplication des « garages sauvages » sur les voies publiques et les activités de réparation des véhicules détérioraient les voiries.

Nous savons que les dépenses d'entretien des véhicules sont, pour certains, trop coûteuses. D'où le projet porté par IFAIR et Solidair'Auto. La mise en place de ce garage permettra d'entretenir soi-même son véhicule ou de le faire réparer à tarif social ou tarif classique en fonction de ses ressources. Ce mode de fonctionnement permet une hybridation des ressources entre les subventions publiques et les fonds propres.

Le délai de mise en œuvre est un peu plus long que prévu. Il faut que les associations aient du temps pour s'organiser » précise-t-elle.

Monsieur PRIOLLAUD précise que le projet « est éligible au plan de relance européen ; à hauteur d'une somme significative ».

« Il faudra réfléchir à l'élargissement autour des mobilités en général, préconise Madame SANCHEZ. Notamment autour de la réparation et de la gestion du parc de vélos en location. L'exemple à suivre, c'est celui du Havre » indique-t-elle.

Monsieur LEROY rappelle que « la Maison du vélo est dans les cartons, avec une vélothèque, des

vélos en libre-service, des vélos mis à disposition des entreprises ».

« En plus de ces politiques publiques, embraye Madame TERLEZ, IFAIR s'est doté de vélos électriques et travaille sur la capacité à prendre les transports en commun des publics les plus fragiles. Pour certaines personnes, l'intermodalité est un véritable frein aux déplacements. Ces dispositifs seront donc renforcés ; en lien avec les associations locales ».

« IFAIR est une association bien connue depuis 30 ans à Louviers, confirme Monsieur JAMET. Et Madame l'adjointe du Maire de Louviers a bien fait de se reprendre. La création d'un garage solidaire est une très bonne idée. Le bricolage personnel de sa voiture, c'est compréhensible. Surtout lorsque cela s'appelle « autoréparation » ; terme que j'adore dans la novlangue que nous avons maintenant. En revanche, je vous rappelle que les garages sauvages ne peuvent pas être considérés comme légitimes. D'autant plus que d'autres paient des charges. La législation les interdit purement et simplement sur les voiries et parkings publics. C'est donc bien dans le cadre d'une action de solidarité associative que l'on travaille et Madame l'adjointe du Maire de Louviers a bien fait de le préciser ».

Madame TERLEZ ne goûte que modérément la provocation de Monsieur JAMET :

« La Vice-présidente de l'Agglomération que je suis vous répond que je ne parlais pas même pas de ça, mais que de la possibilité que les gens ont de faire leur vidange, par exemple, en recourant au service proposé par IFAIR ».

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le versement d'une subvention d'investissement de 30 000 € à l'association IFAIR pour les travaux d'aménagement de ses nouveaux locaux.

2020-233 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - COHESIONS TERRITORIALES - Mise en œuvre du Contrat Local de Santé 2020 - Autorisation

Sur rapport de Madame BREEMEERSCH, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- valide les actions et les dynamiques locales mises en œuvre déclinant la politique locale de santé publique répondant aux besoins du territoire,
- valide la participation financière de la Communauté d'agglomération Seine-Eure pour les actions inscrites dans le tableau ci-dessous, soit un total de 6 120 € :

AXES STRATEGIQUES	INTITULE ACTIONS	PORTEURS	Montant Agglo 2020
Renforcer les actions de promotion et d'éducation pour la santé en direction des jeunes	Formation "compétences psychosociales et estime de soi" auprès des professionnels de la petite enfance.	Promotion Santé Normandie	4 800 €
Faciliter l'accès aux soins et favoriser le bien-être des personnes les plus vulnérables	Soutien psychologique en lien avec la COVID19	- Katell Bruguera, Psychologue à Val de Reuil - Julie Dété, Psychologue à Louviers	1 320 €
TOTAL			6 120 €

2020-234 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - COHESIONS TERRITORIALES - Subventions au titre du Projet Territorial de Cohésion Sociale - Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Conseil communautaire attribue les subventions suivantes, pour un montant total de 98 000 € :

Projet	Opérateur	Site	
Education artistique et actions culturelles	Espace des 2 Rives Pîtres	Pîtres-Le Manoir	26 000 €
Médiation familiale et soutien à la parentalité	Association <i>Les Fontaines</i>	Agglomération	2 000 €
Convention Territoriale Globale	Ville de Pont de l'Arche	Pont de l'Arche	70 000 €
TOTAL			98 000 €

Cette délibération votée, Monsieur JAMET a estimé que « *c'est une bonne chose que de réintégrer dans ce dispositif les communes qui en ont besoin* ».

2020-235 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - COHESIONS TERRITORIALES - Participation financière au forum des emplois en Seine 2020 - Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide d'apporter son concours financier à hauteur de 1 200 € à l'association *Carrefours pour l'Emploi* dans le cadre du forum "Les Emplois en Seine" 2020.

Monsieur JAMET a profité du vote de cette délibération pour rappeler que le Forum pour l'emploi se tiendra au stade Jesse OWENS « *peut-être à l'amorce du second semestre 2021* » ; Madame TERLEZ rappelant de son côté que le forum organisé par la Ville de Val de Reuil est « *très largement financé par l'Agglo* ».

2020-236 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - COHESIONS TERRITORIALES - Participation financière à l'opération " Aménagement des espaces publics paysagers du QPV (quartier prioritaire politique de la ville)" à Val-de-Reuil dans le cadre de la Convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de l'Agglomération Seine-Eure sur les communes de Val-de-Reuil et de Louviers - Autorisation

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur JAMET remarque que « *l'Agglo est dans ses compétences en favorisant la concrétisation de cette promenade qui va du Vaudreuil à Léry en offrant des mobilités douces.*

Nous avons eu, cette après-midi, une revue de projet qui était co-présidée par le Préfet et par moi-même. Nous avons eu un assentiment général sur la qualité du projet. Je voudrais en remercier tous les financeurs et tous les participants ainsi que ceux qui en sont les partenaires.

Je rappelle également que, sur 138 M€ fléchés sur les ANRU de Val de Reuil et Louviers, l'Agglo en finance 5 % ; soit environ 7 M€ sur 140 M€. Et sur un plan de 21 M€ à Louviers, vous financez 3,5 M€ ; soit 15 %. Et c'est une chose qui est très bonne dans les deux cas. Voilà. C'est un constat, rien de plus » relève Monsieur JAMET.

« *Effectivement, répond Madame TERLEZ. Au titre de notre compétence sur les mobilités nous sommes heureux de financer la voirie mais aussi, parce que nous avons la compétence Politique de la Ville et rénovation urbaine. C'est une obligation depuis 2014* ».

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide d'apporter son concours financier à hauteur de 660 720,37 € à la commune de Val-de-Reuil pour l'opération « Aménagement des espaces publics paysagers du Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville ».

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et toutes les pièces se rapportant à ce dossier et dit parallèlement que ces montants sont des maximums et ne pourront augmenter en fonction du coût du projet ou du désistement d'un autre financeur.

2020-237 - INTERCOMMUNALITE - SERVICES A LA POPULATION
Convention Territoriale Globale Seine Eure avec la CAF de l'Eure

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Conseil communautaire accepte de s'engager dans une démarche de Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Eure. La CTG est une démarche qui vise à renforcer l'attractivité et la spécificité de l'agglomération en développant une offre de services à la population adaptée et de qualité. Elle se veut :

- stratégique : elle vise à élaborer un projet territorial (PESL) dont la finalité est l'amélioration de la vie quotidienne des habitants ;
- partenariale et territoriale : les partenaires institutionnels de proximité s'impliquent dans la CTG (Département, CAF, Education Nationale, ARS...) et d'autres partenaires locaux s'investissent également (associations dont les centres sociaux, services communaux) ;
- transversale et globale : elle mobilise l'ensemble des interventions de la CAF, de la collectivité et des autres partenaires dans une logique de développement de projet.

La CTG vise à éviter l'approche « en silo » des services aux familles. Elle se veut plus large que le Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) qu'elle remplace progressivement. Il s'agit d'un contrat multi-thématiques qui peut porter sur l'enfance, la jeunesse, la parentalité mais aussi la santé, le logement, l'intergénérationnel, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale... Ces axes seront identifiés pour la signature de la CTG.

C'est une démarche pluriannuelle (4 ans) portée par les élus locaux, la CAF de l'Eure et animée par la chargée de mission coordination sociale et éducative en lien avec les directions Petite enfance – Enfance et jeunesse – Cohésions territoriales – Sport et le CIAS.

Cette démarche s'appuie sur un ensemble de services et de structures publiques et associatives de proximité ainsi que sur une animation locale indispensable au développement de projet. Le mode de gouvernance retenue est double : une gouvernance classique (COFIL – COTECH) et une gouvernance de proximité (collectif de 2 élus, d'un acteur associatif et d'habitant(s) par espace de vie) dont l'enjeu est d'assurer une représentativité de l'ensemble des acteurs des champs éducatif et social par espace de vie.

2020-238 - INTERCOMMUNALITE - SERVICES A LA POPULATION - Définition de l'intérêt communautaire en matière sportive

Sur rapport de Monsieur LE DIGABEL, à l'unanimité, le Conseil communautaire définit l'intérêt communautaire au titre de la compétence optionnelle en matière sportive de la façon suivante :

Sont d'intérêt communautaire :

- La piscine de Gaillon,
- Les gymnases de Gaillon et du Val d'Hazey (Aubevoye),
- Stades et leurs annexes de Saint Pierre de Bailleul, de Clef Vallée d'Eure (La Croix Saint Leufroy), de Ailly, de Courcelles sur Seine et les complexes sportifs des bords de Seine du Val d'Hazey (Aubevoye) et du stade Jean Rives de Gaillon,
- Les salles omnisports,
- L'implantation de plateaux sportifs sur l'ensemble du territoire.

Le Conseil communautaire précise parallèlement que cette modification de l'intérêt communautaire sera effective à compter du 1^{er} janvier 2021.

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur BRUN a évoqué l'éventuel passage de la gestion de la piscine de Gaillon en régie. Rappelant que la délibération vise à définir l'intérêt communautaire en matière de sport, Monsieur LEROY a renvoyé ce point à la commission ad hoc.

QUESTION DIVERSES :

Monsieur LEROY clôt la séance en remerciant élus et fonctionnaires « pour leur implication

permettant la réussite de cette séance exceptionnelle. Je remercie notamment Fouad PAREH, Kevin LEVEN, Pierre GARCIA, Régis PETIT, Sid-Ahmed SIRAT, Mathieu TRAISNEL, Vinciane MASURE et Vincent VORANGER qui ont fait en sorte que cette séance se déroule dans les meilleures conditions. Le télétravail, ce n'est pas idéal, mais cela fonctionne » a-t-il conclu.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 22 h 20.

Le Président,

Bernard LEROY
Par déléation
Le Directeur Général



Régis PETIT

